



SUPREMEX INC.
NOTICE ANNUELLE

Le 31 mars 2021

TABLE DES MATIÈRES

NOTES EXPLICATIVES	1
INFORMATIONS PROSPECTIVES.....	1
STRUCTURE DE L'ENTREPRISE	2
Dénomination sociale, adresse et constitution.....	2
Relations intersociétés.....	2
DÉVELOPPEMENT GÉNÉRAL DE L'ACTIVITÉ	2
Histoire de la Société.....	2
ACTIVITÉS DE SUPREMEX	4
Survol.....	4
Présentation de l'industrie	5
Gamme de produits et services	8
Canaux de distribution - Enveloppes	9
Canal de distribution - Emballage.....	9
Clients.....	10
Matières premières et fournisseurs.....	10
Opérations et installations	10
Caractère saisonnier.....	12
Employés.....	13
Concurrence	13
Réglementation environnementale	13
DIVIDENDES ET DISTRIBUTIONS.....	14
DESCRIPTION DE LA STRUCTURE DU CAPITAL	15
ADMINISTRATEURS ET DIRIGEANTS	15
RÉGIE D'ENTREPRISE.....	19
Comité de gouvernance (« CG »).....	19
Comité des ressources humaines (« CRH »)	19
Comité de placements des régimes de retraite (« CPRR »).....	19
Comité d'audit.....	19
Charte du comité d'audit.....	20
Composition du comité d'audit.....	20
Formation et expérience pertinentes des membres du comité d'audit.....	20
Honoraires d'audit.....	20
INTERDICTIONS D'OPÉRATIONS, FAILLITES, AMENDES OU SANCTIONS.....	21
MARCHÉ POUR LA NÉGOCIATION DES TITRES.....	22
AGENT DE TRANSFERT ET AGENT CHARGÉ DE LA TENUE DES REGISTRES	22
FACTEURS DE RISQUE	23
INTÉRÊTS DES EXPERTS	28
POURSUITES ET MESURES RÉGLEMENTAIRES	29
INTÉRÊT DES DIRIGEANTS ET D'AUTRES PERSONNES DANS DES OPÉRATIONS IMPORTANTES	29
CONTRATS IMPORTANTS.....	29
RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES	29
GLOSSAIRE	30
CHARTRE DU COMITÉ D'AUDIT	A-1

NOTES EXPLICATIVES

Sauf indication contraire, les renseignements qui figurent dans la présente notice annuelle sont fournis en date du 31 décembre 2020.

Sauf indication contraire ou si le contexte l'exige « Supremex » ou la « Société », désigne Supremex inc. ainsi que ses filiales et ses prédécesseurs. Dans la présente notice annuelle, « direction » désigne les hauts dirigeants de Supremex. Toute déclaration dans la présente notice annuelle par des membres de la direction ou pour leur compte est faite en leur qualité de dirigeant de Supremex et non en leur qualité personnelle.

Pour obtenir une explication des expressions et des termes importants ainsi que de certains termes définis, se reporter au glossaire présenté à la fin de la présente notice annuelle. Sauf indication contraire, les dollars indiqués sont des dollars canadiens. Le symbole « \$ » désigne des dollars canadiens et le symbole « \$ US » désigne des dollars américains.

INFORMATIONS PROSPECTIVES

La présente notice annuelle contient des informations prospectives au sens des lois canadiennes sur les valeurs mobilières applicables, y compris (mais sans s'y limiter) des énoncés concernant les résultats, les circonstances, le rendement ou les attentes futurs prévus. Les informations prospectives peuvent contenir des expressions comme prévoir, présumer, croire, devoir, viser, avoir l'intention de, s'attendre à, pouvoir, entendre et chercher à, éventuellement employées au futur ou au conditionnel. Ces informations ont trait aux événements futurs ou au rendement futur et reflètent les hypothèses, les attentes et les estimations actuelles de la direction à propos de la croissance, des résultats d'exploitation, du rendement, des perspectives et des occasions futures de l'entreprise, de la conjoncture économique canadienne et de la capacité de l'entreprise d'attirer et de conserver des clients. L'information prospective est fondée sur les estimations, les attentes et les hypothèses actuelles de la direction ainsi que sur l'information disponible pour Supremex à la date de la présente notice. Les hypothèses, attentes et estimations sont abordées tout au long du rapport de gestion pour l'exercice clos le 31 décembre 2020. Supremex met en garde contre le fait que ces hypothèses pourraient ne pas se réaliser et que les conditions économiques actuelles, y compris toute l'incertitude actuelle résultant de la crise sanitaire de la COVID-19 et de ses répercussions plus larges sur l'économie mondiale, rendent ces hypothèses, bien que jugées raisonnables au moment où elles ont été faites, sujettes à une plus grande incertitude.

Les informations prospectives sont assujetties à certains risques et à certaines incertitudes. Elles ne devraient pas être lues comme étant des garanties de résultats ou de rendement futurs et les résultats réels pourraient différer de manière importante des conclusions, des prévisions ou des projections énoncées dans ces informations prospectives. Ces risques et incertitudes comprennent, entre autres : la crise sanitaire mondiale, les cycles économiques, la diminution de la consommation d'enveloppes, l'augmentation de la concurrence, la croissance par acquisition, la dépendance sur le personnel clé, l'augmentation du coût des matières premières, la fluctuation des taux de change, les inquiétudes concernant la protection de l'environnement, la disponibilité des fonds, les risques de crédit liés aux créances clients, la fluctuation des taux d'intérêt, le risque éventuel de litige, les contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés, la cybersécurité et la protection des données et l'absence de garantie de verser des dividendes. En outre, les risques et les incertitudes découlant de la pandémie de la COVID-19 qui pourraient entraîner des résultats différents de ceux attendus comprennent, sans s'y limiter : les mesures gouvernementales éventuelles, les changements de comportement et de demande des consommateurs, les changements des exigences des clients, les perturbations des fournisseurs et de la chaîne d'approvisionnement de la Société, la disponibilité du personnel et l'incertitude quant à l'étendue et à la durée de la pandémie. Ces risques et ces incertitudes sont abordés tout au long de la présente notice annuelle et, en particulier dans les "Facteurs de risque". Par conséquent, la Société ne peut garantir que les énoncés prospectifs ou les informations prospectives se concrétiseront. Les lecteurs ne devraient pas se fier indûment à ces informations prospectives, sauf s'ils sont tenus de le faire en vertu des lois applicables en matière de valeurs mobilières. La Société décline expressément toute intention ainsi que toute obligation de mettre à jour ou de réviser toute information prospective, que ce soit en raison de nouveaux renseignements, d'événements futurs ou autrement.

STRUCTURE DE L'ENTREPRISE

Dénomination sociale, adresse et constitution

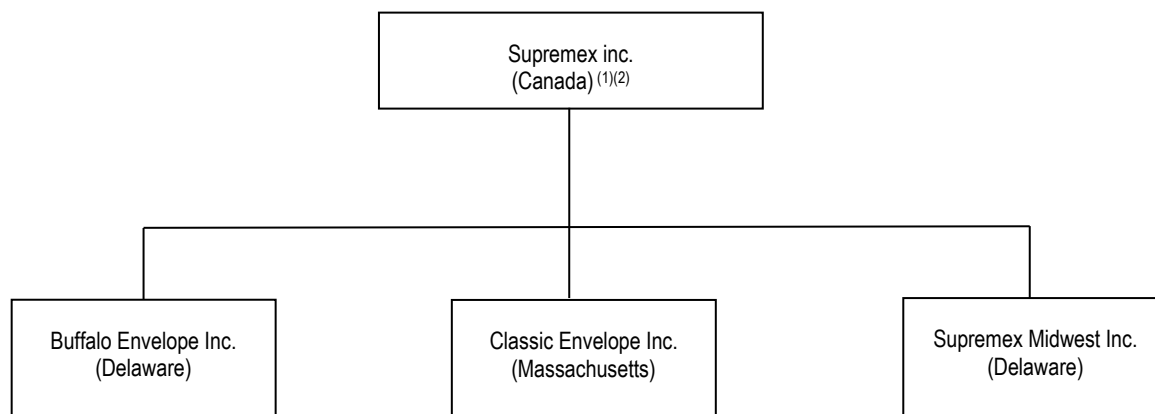
Supremex inc. est régie par la *Loi canadienne sur les sociétés par actions* (« LCSA ») conformément au plan d'arrangement en date du 1^{er} janvier 2011. Supremex est un émetteur assujéti dans toutes les provinces du Canada, et ses actions ordinaires sont inscrites à la cote de la Bourse de Toronto (« TSX ») sous le symbole « SXP ». Le siège social de la Société est situé au 7213, rue Cordner, LaSalle (Québec) H8N 2J7.

Supremex est le résultat de la conversion du Fonds de revenu Supremex (« le Fonds »), le 1^{er} janvier 2011, en société par actions conformément aux modalités du plan d'arrangement (« l'arrangement ») sous le régime de l'article 192 de la LCSA. Aux termes de l'arrangement, les porteurs de parts du Fonds ont reçu, en échange de chaque part du Fonds qu'ils détenaient, une action ordinaire (« action ») de Supremex et conséquemment, les porteurs de parts sont devenus des détenteurs d'actions (les « actionnaires ») de Supremex. Le Fonds était une fiducie sans personnalité morale à capital variable établie sous le régime des lois du Québec par une déclaration de fiducie du Fonds en date du 10 février 2006, dans sa version modifiée et mise à jour le 31 mars 2006.

Toute référence à « Supremex » dans cette notice annuelle pour les périodes antérieures au 1^{er} janvier 2011 fait référence au Fonds et/ou à ses filiales, comme le contexte le demande.

Relations intersociétés

Le tableau suivant illustre la structure de Supremex (y compris le territoire de constitution des diverses entités) au 31 mars 2021.



(1) Supremex inc., détient, directement ou indirectement, toutes les actions de Buffalo Envelope Inc., de Classic Envelope Inc et de Supremex Midwest Inc.

(2) Certaines filiales de la Société ont été omises puisque, à la date de clôture du dernier exercice, aucune d'elles ne représentait plus de 10 % de l'actif consolidé de la Société ni plus de 10 % des produits des activités ordinaires consolidés de la Société et que ces filiales prises globalement ne représentaient pas plus de 20 % de l'actif consolidé de la Société ni plus de 20 % des produits des activités ordinaires consolidés de la société.

DÉVELOPPEMENT GÉNÉRAL DE L'ACTIVITÉ

Histoire de la Société

Enveloppe Suprême inc., entreprise qui allait devenir Supremex, est fondée en 1977 par quatre dirigeants de l'industrie de l'enveloppe.

En 1990, Schroders Canadian Buy-out Fund and Company, Limited (« Schroders »), un fonds de placement, acquiert 78 % du capital-actions de Supremex et le groupe de direction conserve le reste (22 %). En 1991, Supremex acquiert d'Abitibi-Price Inc. les éléments d'actif d'Enveloppe Innova et devient ainsi le plus important fabricant d'enveloppes au Canada. En 1995, Supremex est vendue, par Schroders et le groupe de direction, à Cenveo Inc. (« Cenveo ») (alors dénommée « Mail-Well Holdings Inc. »).

Après 1995, Supremex, en tant que filiale de Cenveo, poursuit son expansion et procède à plusieurs acquisitions stratégiques. C'est ainsi qu'en 1996, elle acquiert les éléments d'actif de PNG Products Inc., de PAC National Group et de PNG Enveloppe Internationale inc., qui, au moment de l'acquisition, est le seul autre fabricant et distributeur d'enveloppes d'envergure nationale au Canada. En 1998, Supremex acquiert les éléments d'actif de la division des enveloppes de l'entreprise québécoise Dominion BlueLine Inc. En 2000, elle acquiert l'entreprise ontarienne CML Industries Ltd., qui englobe alors Regional Envelope Products Inc., Transit Envelope Inc. (Montréal), Precision Fine Papers Inc. et la division des produits de papeterie spécialisés de CML. En 2001, Supremex commence à gérer les activités consommateurs de Cenveo à Buffalo, New York. Precision Fine Papers Inc., fabricant de papier en feuilles et transformateur de papier, est revendue en septembre 2005.

En novembre 2005, Cenveo annonce publiquement qu'elle envisage de vendre sa filiale canadienne afin de décharger son bilan et de replacer ses fonds propres. Cette annonce se traduit par un premier appel public à l'épargne en mars 2006, suivi en mars 2007 par la vente par Cenveo de sa participation indirecte résiduelle dans Supremex.

Le 9 août 2007 et le 16 septembre 2008, Supremex fait l'acquisition de la quasi-totalité des actifs respectifs de NPG Envelope et d'Enveloppe Montréal. Le 16 septembre 2010, Supremex fait également l'acquisition de la plupart des actifs de Pioneer Envelope Ltd.

Le 1^{er} janvier 2011, Supremex réalise la conversion de la structure de la fiducie de revenu en société par actions. Les porteurs de parts du Fonds deviennent actionnaires, recevant en échange de chaque part du Fonds qu'ils détenaient, une action ordinaire. Les parts du Fonds ont été retirées du TSX et les actions de Supremex sont inscrites à la cote de la Bourse de Toronto sous le symbole « SXP ».

Le 8 octobre 2015, Supremex a acquis toutes les actions en circulation de Classic Envelope Inc. (« Classic Envelope »), un fabricant et imprimeur d'enveloppes basé au Massachusetts et desservant les grandes régions des villes de Boston et New York.

Le 1^{er} décembre 2015, Supremex a acquis la quasi-totalité des actifs de Premier Envelope Ltd (« Premier Envelope ») et entités opérantes affiliées, un fabricant bien établi d'enveloppes génériques et personnalisées opérant principalement dans l'Ouest canadien.

Le 29 août 2016, Supremex a acquis la quasi-totalité des actifs du fabricant et imprimeur d'enveloppes Bowers Envelope Company, Inc. (« Bowers Envelope ») dont le siège social est situé à Indianapolis, Indiana. Bowers Envelope est situé stratégiquement au Carrefour des États-Unis (« *The Crossroads of America* »).

Le 28 novembre 2016, Supremex a acquis la quasi-totalité des actifs de Papier Durabox Inc., (« Durabox ») fabricant de boîtes spécialisées en papier ondulé situé à Lachine, Québec.

Le 20 juillet 2017, la Société a acquis toutes les actions d'Emballages Stuart inc. (« Emballages Stuart »), un important fournisseur de produits d'emballage écologiques en carton plat de grande qualité destinés au marché de la consommation. Emballages Stuart offre des solutions d'emballage et de finition à certaines des plus grandes multinationales des industries des produits de beauté, des produits nutraceutiques, des parfums et des produits pharmaceutiques.

Le 30 avril 2018, la Société a acquis toutes les actions d'Imprimerie Groupe Deux inc. (« Imprimerie G2 ») et Les Étiquettes Pharmaflex inc. (« Pharmaflex »), un fabricant de premier plan d'emballage en carton plat et d'étiquettes de grande qualité principalement dédié à l'industrie pharmaceutique, situé à Laval, au Québec. Imprimerie G2 est reconnue pour ses activités internes de prépresse et ses technologies de pointe de fabrication et d'impression.

Le 18 février 2020, Supremex a acquis la quasi-totalité des actifs d'Enveloppe Royal ltée et Enveloppe Royal inc. (ensemble « Enveloppe Royal »), l'un des principaux fabricants et imprimeurs d'enveloppes de l'Est du Canada.

Le 8 mars 2021, Supremex a annoncé l'acquisition de Vista Graphic Communications, LLC (« Vista »), un fabricant de solutions d'impression et d'emballage d'Indianapolis, dans l'Indiana, axé sur des produits hautement personnalisés en carton pliant et d'emballages à micro flûtes et sert principalement des clients dans les marchés des services médicaux et dentaires et de l'édition.

ACTIVITÉS DE SUPREMEX

Survol

Supremex est un chef de file nord-américain dans la fabrication et la distribution d'enveloppes ainsi qu'un fournisseur de solutions d'emballage en plein essor, ayant généré des revenus de 204,6 millions de dollars en 2020. Incluant l'acquisition du 8 mars 2021 de Vista, la Société opère 12 installations manufacturières réparties dans cinq provinces au Canada, trois installations manufacturières aux États-Unis et elle emploie environ 865 personnes. Avec une présence grandissante, Supremex peut fabriquer et distribuer efficacement des produits d'enveloppe et d'emballage qui répondent aux exigences de grandes sociétés nationales et multinationales, de distributeurs, d'organismes publics, de PME et de fournisseurs de solutions.

La Société fabrique une vaste gamme d'enveloppes standards et personnalisées dans un éventail de styles, de formes et de couleurs, ce qui lui permet d'offrir à ses clients une grande souplesse d'utilisation et de nombreuses possibilités de personnalisation. Elle fabrique et distribue également une gamme diversifiée de produits d'emballage et de produits spécialisés, y compris des boîtes en carton, des emballages en carton plat de grande qualité et des emballages destinés au commerce électronique. Les autres produits d'emballage et produits spécialisés comprennent les produits Conformer^{®1}, les sacs en polyéthylène pour les services de messagerie, les enveloppes à bulles et les produits d'expédition Enviro-logiX^{®2}.

Supremex a établi des solides relations avec une clientèle diversifiée et fidèle au Canada et, plus récemment dans le Nord-Est et le Midwest des États-Unis. La Société compte plus de 4 000 clients dont aucun ne représente plus de 10 % des ventes de l'exercice clos le 31 décembre 2020.

La Société exerce ses activités dans deux secteurs d'activité : la fabrication et la vente d'enveloppes ainsi que la fabrication et la vente de produits d'emballage et de produits spécialisés. Pour l'exercice clos le 31 décembre 2020, les revenus provenant du secteur de l'enveloppe représentaient 71,6 % des revenus totaux de la Société alors que les revenus provenant des produits d'emballage et des produits spécialisés représentaient 28,4 % des revenus totaux.

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2020, les ventes totales de Supremex ont été principalement générées dans les régions de l'Est et du Centre du Canada et aux États-Unis, avec une part respective de 31 %, 33 % et 25 %. La région de l'Ouest du Canada suit avec 11 % des ventes de la Société.

Afin de maintenir la croissance à long terme de ses ventes et de sa rentabilité, Supremex poursuit une stratégie de diversification en trois volets :

1. Consolider sa position de chef de file sur le marché canadien des enveloppes en mettant à profit l'étendue de son infrastructure nationale afin de répartir efficacement sa capacité de production tout en poursuivant des occasions d'acquisitions.
2. Poursuivre des opportunités de croissance dans le marché des enveloppes aux États-Unis de façon organique et par acquisitions, en misant sur les vastes marchés porteurs du Nord-Est et du Midwest des États-Unis.

¹ Conformer[®] est une marque déposée de Conformer Products, Inc.

² Enviro-logiX[®] est une marque déposée d'Enviroligix Inc.

- Développer ses capacités d'emballage de façon organique et par acquisitions, afin d'augmenter ses revenus provenant de cet attrayant marché en croissance, particulièrement dans les marchés à valeur ajoutée que sont les emballages en carton plat et les emballages destinés au commerce électronique.

Information sur les ventes

(en millions de dollars)

	Périodes de douze mois closes le 31 décembre	
	2020	2019
Enveloppes au Canada	97,6 \$	91,7 \$
Variation de volume	12,3 %	-12,6 %
Variation du prix de vente moyen	-5,1 %	10,6 %
Variation totale	6,5 %	-3,3 %
Enveloppes aux États-Unis	48,9 \$	45,5 \$
Variation de volume	10,1 %	-2,7 %
Variation du prix de vente moyen (en CAD)	-2,3 %	7,7 %
Variation totale	7,5 %	4,8 %
Emballage et produits spécialisés		
Canada et États-Unis	58,1 \$	54,5 \$
Variation totale	6,5 %	-4,1 %
Total des ventes	204,6 \$	191,7 \$
Variation des ventes	6,7 %	-1,8 %

Présentation de l'industrie

Le marché nord-américain des enveloppes

Le secteur canadien de la fabrication d'enveloppes est relativement concentré avec deux des plus importants fabricants représentant environ 90 % des ventes nationales selon les estimations de la direction. La direction estime que l'industrie canadienne de l'enveloppe a généré des revenus d'approximativement 140 millions de dollars en 2020.

Pour soutenir les revenus et la rentabilité à long terme de ses activités canadiennes d'enveloppes, Supremex a acquis Enveloppe Royal, un important fabricant d'enveloppes basé dans l'Est du Canada en février 2020, ce qui a permis à la Société de mieux répartir sa capacité et de tirer parti de son empreinte de fabrication.

L'industrie américaine de la fabrication d'enveloppes est un marché mature et légèrement en déclin. En 2020, les ventes annuelles d'enveloppes se sont chiffrées à environ 1,8 milliards de dollars américains, sur la base d'un volume de 138 milliards d'unités, selon l'*Envelope Manufacturers Association* (« EMA »)³.

La direction considère les États-Unis comme un marché très attractif avec une part importante du volume situé dans le Nord-Est et le Midwest. Ayant ses plus vastes installations manufacturières canadiennes à proximité de ce marché, la Société est bien positionnée pour poursuivre sa croissance au sein de ce marché. Elle peut ainsi tirer profit d'une position avantageuse dans un paysage concurrentiel fragmenté, tout en bénéficiant d'un environnement où le taux de change est favorable.

³ [U.S. Envelope Shipments and Sales](#), Envelope Manufacturer's Association.

Afin de renforcer sa position aux États-Unis et devenir un acteur régional à part entière sur ce marché, Supremex a fait l'acquisition de deux fabricants d'enveloppes. En octobre 2015, la Société a ajouté à son opération américaine existante Buffalo Envelope Inc. basée dans l'état de New York, Classic Envelope basée au Massachusetts, et en août 2016, a acquis la quasi-totalité des actifs de Bowers Envelope basée en Indiana, un fabricant et imprimeur d'enveloppes situé stratégiquement au carrefour des États-Unis (« *The Crossroads of America* »).

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2020, les revenus de la Société pour le marché nord-américain des enveloppes se sont élevés à 146,5 millions de dollars. La direction estime que Supremex fait partie des cinq plus grands fabricants d'enveloppes en Amérique du Nord.

Tendances du marché des enveloppes

La majorité des enveloppes fabriquées au Canada servent à des envois postaux, le reste étant utilisé à d'autres fins, par exemple pour les services de paie et les produits de photographie.

Le volume de courrier commercial est attribuable aux activités entre entreprises et consommateurs (« *B2C - business-to-consumer* »), principalement sous la forme de factures et relevés provenant d'établissements financiers, de sociétés de télécommunications et d'entités gouvernementales. Le volume de courrier commercial suit la croissance globale de l'économie, de la population et du nombre de ménages.

Des tendances telles que le regroupement des factures (plusieurs services sur une seule facture) et l'adoption continue de la transmission et du paiement des factures par voie électronique ont une incidence négative sur le volume du courrier commercial et sur des articles connexes tels que les enveloppes.

Les volumes de courrier transactionnel (tel que qualifié par Postes Canada) ou « *First-Class Mail* » (tel que qualifié par le United States Postal Service) livrés par les services postaux nationaux sont un bon indicateur des tendances globales au sein du marché des enveloppes. Les derniers résultats publiés par la Société canadienne des postes font état d'une diminution de 11,5 % du volume de courrier commercial au cours du troisième trimestre clos le 26 septembre 2020⁴ en raison de la pandémie de la COVID-19.

Ces mêmes tendances à long terme sont à l'œuvre aux États-Unis, où les volumes sont en baisse mais, historiquement, de façon plus modeste qu'au Canada. Au cours de leur premier trimestre clos le 31 décembre 2020, les volumes de courrier « *First-Class Mail* » publiés par le United States Postal Service était en baisse d'environ 4,1 %⁵ par rapport à l'année précédente.

Les effets de la pandémie de la COVID-19 ont influé sur la demande d'enveloppes en Amérique du Nord à partir du premier trimestre de 2020. Le résultat a été une baisse des volumes de commandes et des changements dans le portefeuille d'enveloppes vendues avec des enveloppes essentielles de base, suivant largement le schéma du déclin séculaire traditionnel, alors que la demande de publipostage et de marketing direct a considérablement diminué, principalement aux États-Unis où le publipostage est plus répandu. L'incertitude demeure quant à la durée de la pandémie, à son effet continu sur la demande d'enveloppes et sur les opérations de la Société, mais il est raisonnable de supposer que la pandémie de la COVID-19 contribuera probablement à la transition à long terme vers les médias numériques.

Par conséquent, la Société a pris des mesures importantes pour compenser les effets négatifs, notamment la fermeture de son usine d'Edmonton au troisième trimestre de 2021, l'arrêt de la fabrication et le déménagement dans une installation plus petite à Moncton au premier trimestre de 2021 et l'application de ressources de vente et de marketing supplémentaires aux États-Unis pour accroître le volume dans les installations Canadiennes, principalement dans l'est du Canada.

⁴ [Rapport financier du troisième trimestre de 2020 de la Société canadienne des postes.](#)

⁵ [Communiqué de presse du 9 février 2021 de l'U.S. Postal Service sur les résultats du premier trimestre de 2021.](#)

Les tendances du marché des produits d'emballage et des produits spécialisés

Le marché des produits d'emballage est composé de cinq principaux types d'emballages : papier et carton, plastique rigide, verre, plastique flexible, canettes de boissons et autres. Les emballages en papier (carton plat pliant, carton ondulé et carton pour liquides) représentent le plus grand sous-secteur avec environ 34 %⁶ du marché mondial de l'emballage destiné au secteur de la consommation. Le marché mondial des emballages en papier devrait croître à un TCAC de 4,5 % entre 2020 et 2026⁷, en raison de la production croissante de papier, de la demande d'emballages écologiques et de la sensibilisation des consommateurs. En plus d'avoir des marchés finaux diversifiés et attrayants (tels que l'alimentation, divers produits de consommation, les boissons, les soins de santé et les cosmétiques), et son utilisation suite à la croissance des livraisons pour le commerce électronique, le marché de l'emballage exige plusieurs compétences similaires et représente pour Supremex un secteur complémentaire en croissance offrant un potentiel de diversification.

Le carton ondulé est constitué d'une combinaison de deux composantes fabriquées à partir de papier carton avec deux couches extérieures de doublure collées sur un support cannelé au centre, permettant de donner une structure et une résistance au produit. Il est léger, peu coûteux et possède des capacités structurelles importantes qui en font un contenant idéal pour l'expédition. Aux États-Unis, l'industrie de l'emballage et des présentoirs en carton ondulé a généré des revenus de 33,1 milliards de dollars américains en 2017⁸. Menée par la croissance du commerce électronique et des achats en ligne, la demande mondiale pour les produits d'emballages en carton ondulé devrait augmenter à un taux annuel de 4,0 % jusqu'en 2025 atteignant 200 millions de tonnes en 2025, selon une étude faite par Smithers Pira⁹.

Les livraisons de colis effectués par Postes Canada et par *U.S. Postal Service* représentent également de bons indicateurs des tendances à long terme pour le marché de l'emballage de carton ondulé et le commerce électronique en général. Postes Canada a divulgué dans ses plus récents résultats trimestriels¹⁰, une croissance de 24,5 % du volume de colis domestiques, pour les trois premiers trimestres de 2020, par rapport à la période équivalente de 2019. Pour son année fiscale 2020, le United States Postal Service a connu une augmentation de 18,8 % du volume de colis expédiés¹¹ (« *Shipping and Package Volumes* ») suite à l'essor du commerce électronique.

Les boîtes pliantes en carton plat sont fabriquées à partir de carton plat et offrent des capacités structurelles et des possibilités de design uniques qui offrent à la fois protection, traçabilité et une valeur attrayante au point de vente. Elles sont largement utilisées par l'industrie de consommation de base, telles que les industries alimentaire, pharmaceutique, cosmétique, des produits de soins personnels, etc. Le Paperboard Packaging Council¹² prévoit qu'entre 2019 et 2024, les expéditions de boîtes pliantes en carton aux États-Unis seront caractérisées par une croissance stable, d'environ 0,8 % par année.

La pandémie de la COVID-19 a eu un effet mitigé sur l'industrie de l'emballage. La demande croissante du commerce électronique a entraîné une augmentation de la demande d'emballages légers et une augmentation de 9,0 % de la demande de boîtes d'expédition en carton ondulé¹³. Selon un rapport de l'EMA, 75 % des expéditions du commerce électronique pesaient moins de 2 kilogrammes, une nouvelle tendance dans l'industrie de l'emballage¹⁴. Les mesures de confinement mises en place ont favorisé une augmentation de la demande des produits d'emballages pour les produits de consommation de base, tels que l'épicerie, les soins de santé et d'autres produits de consommation de base, tandis que la demande pour les emballages de luxe a diminué. La vitesse de récupération et la demande qui en résulte sur les catégories d'emballages varieront très probablement en fonction du

⁶ Selon une étude d'EY, janvier 2013. Unwrapping the Packaging Industry, Seven Success Factors.

⁷ [The Global Paper Packaging Market, Researchandmarkets.com, June 2020.](https://www.researchandmarkets.com)

⁸ [www.corrugated.org/corrugated-packaging.](http://www.corrugated.org/corrugated-packaging)

⁹ [Smithers Pira](https://www.smitherspira.com), March 2020, The Future of Corrugate Packaging to 2025.

¹⁰ Rapport financier du troisième trimestre de 2020 de la Société canadienne des postes.

¹¹ [United States Postal Service, le 13 novembre 2020, Communiqué de presse annonçant les résultats pour l'exercice de 2020.](https://www.usps.com)

¹² [2019 Paperboard Packaging Playing Field, Trends Report](https://www.paperboard.org) publié le 20 mars 2019.

¹³ [COVID Trickle-Down Tied to Potential Corrugated Shortage, Packaging World, January 21, 2021.](https://www.packagingworld.com)

¹⁴ Envelope Manufacturer's Association, A Vision for Our Future, The Global Envelope Report 2020.

marché pour chaque segment et des défis potentiels dans la chaîne d'approvisionnement (comme la disponibilité de matériaux recyclés utilisés comme matière première dans les boîtes en carton ondulé). À plus long terme, la pandémie de la COVID-19 accélérera probablement l'adoption du commerce électronique et des livraisons à domicile. Les tendances en matière de durabilité devraient également soutenir la croissance des emballages à base de papier¹⁵ en tant qu'alternative écologique aux emballages en plastique à usage unique par l'industrie alimentaire.

Gamme de produits et services

Depuis presque 40 ans, Supremex a développé une expertise clé dans le domaine des substrats de papier et en matière de conversion, pour devenir l'un des plus importants fabricants et distributeurs d'enveloppes et de produits spécialisés en Amérique du Nord. La Société fabrique un large éventail d'enveloppes de divers styles, formes et couleurs, ce qui lui permet d'offrir à ses clients une grande souplesse d'utilisation et de nombreuses possibilités de personnalisation. Les produits de la Société incluent : les enveloppes génériques, les enveloppes personnalisées, les produits d'emballage et les produits spécialisés.

Faisant partie de son offre d'enveloppes, Supremex propose à ses clients des services de graphisme, d'entreposage et de logistique en rapport avec ses produits. Les services de graphisme vont de la conception et de la création de base jusqu'à l'approbation finale des épreuves par le client. Les clients qui souhaitent minimiser leurs coûts d'achat d'enveloppes tout en s'assurant de la disponibilité des fournitures et d'une livraison en temps opportun peuvent aussi faire entreposer et distribuer les produits commandés.

Enveloppes génériques

Supremex offre la plus vaste gamme d'enveloppes génériques au Canada ainsi qu'une offre variée pour le marché américain. Les enveloppes génériques sont employées par les clients à diverses fins.

Les enveloppes génériques sont offertes en diverses couleurs et qualités de papier et vont de la petite enveloppe pour carte de souhaits ou pour pièces de monnaie aux pochettes géantes.

Les enveloppes génériques sont principalement vendues par des marchands de papier fin, des imprimeurs d'enveloppes indépendants et des papetiers détaillants et commerciaux. La direction a établi qu'il est plus rentable pour Supremex de vendre des enveloppes génériques par l'entremise de ces canaux de distribution plutôt que de les vendre et les distribuer elle-même aux utilisateurs finaux.

Enveloppes personnalisées

Les enveloppes personnalisées sont fabriquées selon les spécifications du client, ce qui peut nécessiter la collecte de plus d'une centaine d'éléments d'information. On peut, par exemple, personnaliser la taille, la couleur, l'impression et la qualité du papier, de même que la fenêtre. La direction est d'avis que les enveloppes personnalisées représentent la majeure partie des enveloppes consommées sur le marché canadien. Les clients s'approvisionnent en enveloppes personnalisées de plusieurs manières : certains en achètent directement pour leur propre usage, ou des fournisseurs de solutions en achètent pour le compte de grands utilisateurs finaux. Supremex a réussi à s'adapter à ces différents modes d'approvisionnement.

Emballages et produits spécialisés

Supremex offre une variété de produits et solutions d'emballage. La Société fabrique des solutions d'emballage à base de carton ondulé et de grade utilitaire destinées aux marchés en forte croissance du commerce en ligne et de l'emballage alimentaire, ainsi que des solutions d'emballage en carton plat destinées aux marchés à haute valeur ajoutée tels que le marché des cosmétiques, nutraceutiques et pharmaceutiques. Les autres produits d'emballage et

¹⁵ [How The Packaging Industry Can Navigate The Coronavirus Pandemic, McKinsey & Company, April 2020.](#)

de produits spécialisés offerts incluent les produits Conformer®¹⁶, les sacs en polyéthylène pour les services de messagerie, les enveloppes à bulles, les produits d'expédition Enviro-logiX®¹⁷.

Canaux de distribution - Enveloppes

Supremex distribue habituellement ses produits d'enveloppes dans un rayon d'environ 800 kilomètres de ses installations de fabrication, dans les principaux marchés géographiques du Canada, du Nord-Est et du Midwest des États-Unis, par l'intermédiaire des canaux de distribution distincts suivants :

Revendeurs d'enveloppes génériques

Les revendeurs d'enveloppes génériques sont des distributeurs qui revendent les enveloppes de Supremex à des imprimeurs et à de petites et grandes entreprises notamment des marchands de papier fin, des imprimeurs d'enveloppes indépendants et des papetiers. La direction de Supremex estime que l'importance de sa gamme d'enveloppes génériques, son service de livraison le lendemain et l'envergure nationale de son réseau de distribution sont des facteurs clés de vente très attrayants pour les revendeurs.

Revendeurs et utilisateurs finaux d'enveloppes personnalisées

Les revendeurs d'enveloppes personnalisées sont des intermédiaires qui revendent les enveloppes de Supremex aux utilisateurs finaux. On trouve parmi eux des fournisseurs de solutions (tels que les fabricants de formulaires, les grandes imprimeries, les distributeurs de fournitures commerciales et de bureau, etc.) et des prestataires de services (tels que les fournisseurs de préparation de relevés, etc.).

Supremex est d'avis que sa vaste gamme d'enveloppes personnalisées, ses capacités de fabrication flexibles et sur mesure, de même que son réseau de distribution national, sont des atouts fort attrayants pour les revendeurs d'enveloppes personnalisées. Supremex mise aussi sur son équipe de vente pour commercialiser les enveloppes personnalisées directement auprès des entreprises.

Canal de distribution - Emballage

Vente directe et distribution à des grossistes de produits d'emballage et de produits spécialisés

La Société vend ses produits d'emballage et ses produits spécialisés en utilisant un mix de canaux de distribution directs et indirects. Ses solutions d'emballage en carton ondulé sont vendues à des distributeurs nationaux et locaux qui, à leur tour, distribuent ces boîtes à des milliers de clients utilisateurs finaux. Supremex vend également ses solutions d'emballage en carton ondulé directement aux détaillants en ligne, aux fournisseurs de services de livraison électronique et à d'autres clients, principalement sur commande.

En raison de leur niveau de personnalisation, les boîtes pliantes en carton plat sont généralement vendues directement au client utilisateur ou à leurs fabricants contractuels par le biais de contrats d'approvisionnement à long terme. Ces accords nécessitent des audits approfondis, une certification et des systèmes de qualité intégrés avec chaque client, créant ainsi des relations de longue durée.

Les produits spécialisés sont généralement vendus directement aux clients d'enveloppes et de produits d'emballage à travers l'ensemble de l'organisation.

¹⁶ Conformer® est une marque déposée de Conformer Products, Inc.

¹⁷ Enviro-logiX® est une marque déposée d'Enviroligix Inc.

Clients

Supremex vend ses produits à de grands et petits clients de diverses industries. La Société entretient des relations à long terme avec de nombreux utilisateurs finaux : institutions financières, sociétés de télécommunication, services publics et organisations gouvernementales fédérales, provinciales et municipales. Elle a aussi tissé des liens solides avec des grossistes provenant de divers canaux de distribution.

Les solutions d'emballage sont principalement vendues à des clients opérant sur le marché de la consommation tels que de grands clients multinationaux du domaine de la santé et de la beauté, de la nutraceutique et pharmaceutique principalement au Québec et dans le Nord-Est des États-Unis, de grands distributeurs de produits alimentaires au Québec, en Ontario et dans le Nord-Est des États-Unis et des détaillants en ligne.

Les enveloppes sont principalement vendues sous forme de commandes individuelles et il est rare que Supremex passe des contrats de longue durée avec des clients. Du côté de l'emballage, les accords varient en fonction du type d'emballage et des clients. En général, des ententes à long terme sont conclues avec certains grands distributeurs de produits alimentaires à travers des processus d'appels d'offres ; des ententes d'approvisionnement sont conclues avec la clientèle multinationale pour les boîtes pliantes en carton plat et des commandes individuelles sont généralement conclues avec les détaillants en ligne.

Matières premières et fournisseurs

Les principales matières premières utilisées par Supremex sont le papier, le carton, la pellicule pour fenêtres, les boîtes, les adhésifs et l'encre.

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2020, le papier et le carton, moins les revenus tirés des résidus, a représenté environ 71 % du coût des matières premières achetées par Supremex. Le prix d'achat du papier et du carton varie en fonction de la qualité et du fournisseur et il est établi à la suite de négociations avec chaque fournisseur. Le prix net varie assez peu d'un fournisseur à l'autre et il est déterminé par rapport au prix courant du marché.

Supremex alloue stratégiquement ses achats de matières premières à divers fournisseurs principalement situés au Canada et aux États-Unis en fonction du prix et de la sécurité des approvisionnements. Elle n'a jamais connu d'arrêt de travail attribuable à une pénurie de matières premières.

En raison de la variabilité des prix des matières premières, notamment à cause de l'effet du taux de change, le coût de fabrication des enveloppes et des produits d'emballage peut varier et ces fluctuations sont généralement reflétées dans les prix de vente.

Les coûts des intrants papier ont augmenté ces dernières années en raison de contraintes de capacité, tandis que la demande de carton a augmenté. La pandémie de la COVID-19 a également eu un effet négatif sur la disponibilité déjà limitée de matières recyclées qui sont des intrants de matières premières dans les produits de papier. Cette situation pourrait créer une inflation des coûts des intrants qui pourrait être plus difficile à refléter pour les fabricants dans les prix de vente en temps opportun.

Opérations et installations

Supremex est présente dans trois régions du Canada : région de l'Ouest (Colombie-Britannique, Alberta, Saskatchewan et Manitoba), région du Centre (Ontario) et région de l'Est (Québec et provinces de l'Atlantique). Aux États-Unis, Supremex opère dans deux régions : région du Nord-Est (Buffalo Envelope Inc. dans l'état de New York et Classic Envelope à Douglas, Massachusetts) et région du Midwest (Bowers Envelope et Vista à Indianapolis, Indiana). Le siège social de Supremex se trouve à son installation manufacturière de LaSalle, au Québec.

Chaque région est gérée en fonction des caractéristiques propres aux marchés locaux et aux clients et les équipes de gestion locales disposent d'une grande autonomie pour décider du mode de fonctionnement de leur région respective. Cependant, la coordination des opérations entre chacune des régions est une priorité afin de tirer profit

de la taille des opérations afin d'améliorer l'efficacité et la performance. Le siège social de Supremex détermine, quant à lui, les objectifs financiers et les priorités stratégiques pour les régions qui peuvent profiter d'un pouvoir d'achat national et offre d'autres services de soutien.

Croissance dans l'industrie de l'enveloppe

Acquisitions canadiennes stratégiques

Afin de mieux se positionner sur les principaux marchés stratégiques, Supremex a renforcé sa plateforme canadienne d'enveloppes en acquérant, en décembre 2015, Premier Envelope, l'un des plus grands fabricants canadiens d'enveloppes opérant trois installations dont les activités sont concentrées sur le marché de l'Ouest canadien. En février 2020, la Société a acquis Enveloppe Royal basée au Canada, afin d'améliorer son efficacité et de créer des synergies dans la plateforme d'enveloppes.

Présence grandissante aux États-Unis

En octobre 2015, Supremex a élargi sa portée sur le marché américain de l'enveloppe en faisant l'acquisition de Classic Envelope basée au Massachusetts. En août 2016, la Société a étendu sa portée aux États-Unis en acquérant Bowers Envelope basée à Indiana, permettant ainsi à Supremex d'élargir sa présence jusqu'au Midwest.

Croissance dans l'industrie de l'emballage

Au cours des dernières années, Supremex a acquis des entreprises afin de construire sa plateforme d'emballage, qui a ajouté cinq nouvelles installations d'emballage, dont Vista, acquise au premier trimestre de 2021. Vista est un fabricant de solutions d'impression et d'emballage d'Indianapolis, dans l'Indiana, axé sur les produits hautement personnalisés en carton pliant et emballages de micro flûtes et dessert des clients principalement dans les marchés de l'industrie médicale, dentaire et de l'édition. Cette petite acquisition marque la première acquisition d'emballages de la Société à l'extérieur du Canada. Il s'agit d'une opération clé en main qui rapprochera Supremex de sa clientèle grandissante de commerce électronique aux États-Unis et fournira la capacité d'impression et de conversion nécessaire. La Société prévoit un investissement en capital modeste pour transformer cette installation en un centre d'emballage entièrement intégré pour le commerce électronique.

Supremex a maintenant 15 installations de fabrication, dont 12 (en rouge) sont situées au Canada et trois (en bleu) sont situées dans le Nord-Est et le Midwest des États-Unis.



Supremex fabrique actuellement ses produits dans 15 établissements, dont deux lui appartiennent et 13 sont loués. Le tableau qui suit présente certains renseignements concernant les établissements de fabrication.

Emplacement	Type	Superficie approximative (pi²)	Propriétaire/ Locataire	Date d'expiration du bail
Région de l'Ouest				
Richmond (C.-B.)	Fabrication/Vente	27 000	Locataire	30 novembre 2025
Edmonton (Alb.)	Fabrication/Vente	32 000	Locataire	31 août 2022
Winnipeg (Man.)	Fabrication/Vente	38 000	Locataire	31 octobre 2022
Région du Centre				
Etobicoke (Ont.)	Fabrication/Vente	96 000	Propriétaire	s.o.
Mississauga (Ont.)	Fabrication	85 500	Locataire	30 septembre 2024
Mississauga (Ont.)	Fabrication/Vente	6 250	Locataire	31 août 2021
Concord (Ont.)	Fabrication/Vente	57 000	Locataire	28 février 2025
Région de l'Est				
LaSalle (QC)	Fabrication/Vente	139 000	Propriétaire	s.o.
Lachine (QC)	Fabrication/Vente	144 000	Locataire	31 juillet 2028
Mont-Royal (QC)	Fabrication/Vente	82 500	Locataire	30 juin 2022
Laval (QC)	Fabrication/Vente	41 500	Locataire	28 février 2024
Laval (QC)	Fabrication/Vente	14 000	Locataire	28 février 2024
Région des États-Unis				
Douglas (MA)	Fabrication/Vente	150 000	Locataire	31 mars 2021 ⁽¹⁾
Indianapolis (IN)	Fabrication/Vente	75 000	Locataire	30 juin 2027
Indianapolis (IN)	Fabrication/Vente	57 800	Locataire	31 août 2026

⁽¹⁾ Actuellement sur une base mois après mois jusqu'à ce que les négociations sur le renouvellement soient terminées.

En plus de ces installations, Supremex loue trois emplacements d'entreposage, comme suit :

Emplacement	Type	Superficie approximative (pi²)	Propriétaire/ Locataire	Date d'expiration du bail
Moncton (N.-B.)	Entreposage/Vente	8 000	Locataire	31 mai 2026
Concord, ON (Canada)	Entreposage	20 250	Locataire	31 mai 2021
Buffalo, NY (É.-U.)	Entreposage/Vente	11 600	Locataire	31 mars 2024

Caractère saisonnier

Les ventes de Supremex sont soumises aux variations saisonnières en matière de publicité et d'envois postaux de ses clients. Le nombre d'enveloppes vendues par Supremex est généralement plus élevé au cours de l'automne et de l'hiver, ce qui s'explique principalement par le nombre élevé d'envois postaux liés à des événements tels la rentrée scolaire, les collectes de fonds, la période des Fêtes et celle des déclarations de revenus. Le nombre d'enveloppes vendues est, en revanche, habituellement plus faible au cours du printemps et de l'été, avant le ralentissement des envois postaux par les entreprises durant l'été.

La plupart des revenus provenant des produits d'emballage et des produits spécialisés ne sont pas soumis à des tendances saisonnières (soit l'offre de boîtes pliantes en papier carton plat pour les grandes entreprises multinationales). Seulement une petite portion est soumise à des tendances saisonnières reliées aux temps des fêtes et aux événements sportifs (soit pour les solutions novatrices d'emballage de protection pour le commerce électronique ou pour les boîtes en carton ondulé pour la livraison de produits alimentaires). Par conséquent, les revenus provenant des solutions d'emballage et des produits spécialisés n'ont que peu ou pas d'effet saisonnier sur les revenus totaux de Supremex.

Par conséquent, les ventes et le rendement financier de Supremex pour un trimestre donné ne sont pas nécessairement révélateurs des ventes et du rendement financier auxquels on peut s'attendre pour l'exercice complet. Pour que la production demeure efficace, Supremex utilise ses capacités d'entreposage pour stocker des enveloppes et ainsi être en mesure de répondre aux variations saisonnières prévisibles du volume des ventes.

Employés

En incluant l'acquisition de Vista en mars 2021, Supremex compte environ 865 employés, dont environ 80 % sont affectés aux activités de production, les autres étant affectés aux activités de vente et d'administration.

Au 31 mars 2021, aucun des employés de Supremex n'est syndiqué et la Société estime qu'elle entretient de bonnes relations de travail avec ses employés.

Les employés des installations de LaSalle (Québec) ne sont pas couverts par une accréditation syndicale, mais font partie d'une association qui a adopté un manuel à l'intention des employés. Le manuel des employés contient les politiques relatives aux employés de la production et de l'entrepôt rémunérés à l'heure. Il vise à informer les employés de leurs conditions de travail sensiblement de la même façon qu'une convention collective. Les droits, les privilèges et les avantages décrits dans le manuel des employés s'appliquent à tous les employés permanents de l'établissement de LaSalle (Québec). Le manuel actuel est en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2019 et est valide pour une période de trois ans, jusqu'à ce qu'une nouvelle entente soit conclue entre les parties.

Concurrence

L'industrie canadienne de la fabrication d'enveloppes regroupe des fabricants tant nationaux qu'étrangers. La direction estime qu'outre Supremex, il y a au Canada moins de dix fabricants d'enveloppes, tous exploités par leurs propriétaires et concentrant leurs efforts sur les marchés locaux. Les fabricants étrangers sont presque exclusivement établis aux États-Unis et concentrent généralement leurs efforts au Canada sur les acheteurs de forts volumes d'enveloppes.

Si l'on fait exception de certains clients nationaux, les fabricants canadiens d'enveloppes répondent à la demande des clients locaux. La fabrication est organisée à l'échelle locale en raison de la taille du Canada et des coûts de transport des enveloppes. Par conséquent, la plupart des enveloppes sont produites et consommées localement dans la mesure du possible afin d'optimiser le rapport coût-efficacité et les délais d'arrivée sur le marché et de permettre les approbations de la presse, l'entreposage local et l'application de stratégies d'achat « juste à-temps ».

Supremex estime que ses principaux concurrents dans l'industrie canadienne de l'enveloppe sont de grands fabricants établis aux États-Unis, auxquels s'ajoutent de plus petits concurrents locaux canadiens. Les grands fabricants établis aux États-Unis accroîtront peut-être leur taux de pénétration ainsi que leurs parts du marché canadien de l'enveloppe dans le futur. Les plus grands fabricants opérant aux États-Unis sont Cenveo et Tension Envelope. Depuis l'acquisition de Classic Envelope et de Bowers Envelope respectivement en 2015 et en 2016, la direction estime que Supremex fait partie des cinq premiers manufacturiers d'enveloppes en Amérique du Nord.

L'industrie nord-américaine des produits d'emballage à base de papier destinés au marché de la consommation est composée d'entreprises nationales et régionales verticalement intégrées ou non. Les deux tiers sont de grands producteurs verticalement intégrés qui fournissent et transforment le papier et le carton et le dernier tiers est formé de petits fournisseurs non intégrés¹⁸.

Réglementation environnementale

Les activités et les biens immobiliers de Supremex sont régis par un ensemble de lois, de règlements, de directives et de politiques ainsi que par des permis et d'autres approbations portant sur des questions d'ordre environnemental,

¹⁸ Selon les divulgations d'entreprises publiques et les estimations de la direction.

notamment l'utilisation, l'entreposage, le traitement, le transport et l'élimination de matières dangereuses, l'émission ou le rejet de ces matières dans l'environnement, la remise en état des sites contaminés et des questions de santé et de sécurité au travail (collectivement, les « lois environnementales »). Certaines de ces lois environnementales peuvent imposer une responsabilité solidaire aux locataires, aux propriétaires ou aux exploitants des installations concernées pour ce qui est des frais d'enquête ou de décontamination, sans égard à l'identité du propriétaire actuel, à la responsabilité et à la légalité éventuelle de la méthode d'élimination ou de rejet à l'époque.

Supremex génère des matières dangereuses ainsi que des matières non dangereuses. La responsabilité environnementale est un risque associé aux activités de Supremex, principalement en ce qui concerne les activités passées et présentes mettant en cause l'utilisation, l'entreposage, la manipulation et les contrats pour le recyclage ou l'élimination de matières dangereuses ou non, notamment : eaux de lavage, encre, produits à base d'alcool, solvant à plaque photographique et fixateur photographique.

Les installations dont Supremex est propriétaire ou exploitant sont en activité depuis plusieurs années et, pendant ce temps, Supremex et les anciens propriétaires ou exploitants de ces biens peuvent avoir utilisé, produit ou rejeté des matières dont certaines sont ou peuvent être considérées comme dangereuses. Certaines installations sont situées dans des secteurs industriels où la contamination est susceptible de provenir de sources adjacentes. Par conséquent, d'autres responsabilités environnementales pourraient être imputées à la Société en raison de l'utilisation, de la production, du rejet ou de l'élimination de ces matières dangereuses ou non dangereuses.

DIVIDENDES ET DISTRIBUTIONS

La politique en matière de dividendes relève du conseil d'administration (le « conseil ») et dépend, notamment, des résultats, des besoins en capitaux, du respect des clauses restrictives de la facilité de crédit garanti (la « convention de crédit ») et de la satisfaction des critères de solvabilité requise en vertu de la LCSA au titre de la déclaration de dividendes et des autres conditions en vigueur à ce moment.

Le tableau suivant présente les dividendes trimestriels par action déclarés par Supremex au cours des trois dernières années :

Mois	2020	2019	2018
Janvier	—	—	—
Février	0,065 \$	0,065 \$	0,065 \$
Mars	—	—	—
Avril	—	—	—
Mai	—	0,065 \$	0,065 \$
Juin	—	—	—
Juillet	—	—	—
Août	—	0,065 \$	0,065 \$
Septembre	—	—	—
Octobre	—	—	—
Novembre	—	0,065 \$	0,065 \$
Décembre	—	—	—

Toutes les décisions concernant la politique de dividende de la Société sont prises lors des réunions trimestrielles du conseil d'administration, qui sont généralement tenues 30 à 45 jours après la fin du trimestre. En adoptant une

approche prudente, compte tenu de la pandémie de la COVID-19, le Conseil d'administration de la Société a annoncé le 15 mai 2020 la suspension du dividende trimestriel jusqu'à nouvel ordre.

DESCRIPTION DE LA STRUCTURE DU CAPITAL

Le capital-actions autorisé de Supremex consiste en un nombre illimité d'actions et un nombre illimité d'actions privilégiées sans droit de vote pouvant être émises en séries. Au 31 mars 2021, il y avait 27 602 869 actions ordinaires et aucune actions privilégiées émises et en circulation. Les droits, privilèges, restrictions et conditions rattachés aux actions et aux actions privilégiées sont comme suit :

Actions ordinaires

Les porteurs d'actions ont le droit de recevoir les dividendes qui sont déclarés par le conseil d'administration et ont le droit d'exprimer une voix par action sur toutes les questions soumises au vote à toutes les assemblées des actionnaires. Au moment de la liquidation ou de la dissolution volontaire ou forcée de Supremex, les porteurs d'actions ont le droit de se partager au prorata le reliquat des éléments d'actif disponibles aux fins de distribution, après le paiement des dettes et sous réserve des droits prioritaires se rattachant aux actions privilégiées (le cas échéant).

Actions privilégiées

Le conseil d'administration a le pouvoir, sans intervention de la part des actionnaires, d'émettre un nombre illimité d'actions privilégiées en une ou plusieurs séries. Ces actions privilégiées peuvent conférer le droit prioritaire à des dividendes et au reliquat en cas de liquidation par rapport aux actions. Le conseil peut fixer la désignation, les pouvoirs, les droits de priorité, les privilèges et les droits relatifs, facultatifs, spéciaux ou participatifs se rattachant aux actions privilégiées émises, notamment les réserves, les limitations ou les restrictions. Les droits spéciaux qui peuvent être accordés à une série d'actions privilégiées peuvent inclure des droits aux dividendes, des droits de conversion, des droits de vote, des conditions de rachat et des droits de priorité en cas de liquidation, dont n'importe lequel peut être supérieur aux droits se rattachant aux actions.

ADMINISTRATEURS ET DIRIGEANTS

Le tableau ci-après indique le nom et le lieu de résidence des administrateurs et des dirigeants de Supremex, leur poste au sein de Supremex ainsi que leurs fonctions principales au 31 mars 2021. Le mandat de chacun des administrateurs viendra à échéance à la prochaine assemblée annuelle des actionnaires. Au 31 mars 2021, les administrateurs et les dirigeants de Supremex étaient propriétaires véritables, directement ou indirectement, de 1,3 % des actions émises et en circulation ou exerçaient un contrôle ou une emprise sur ces actions.

Nom et municipalité de résidence	Poste	Fonction principale	Administrateur depuis
Robert B. Johnston Isle of Palms, Caroline du Sud, É.-U.	Administrateur, président du conseil d'administration	Vice-président exécutif et chef de la stratégie de The InterTech Group, Inc.	8 mai 2014
Nicole Boivin ⁽¹⁾⁽²⁾ Brantford (ON), CA	Administrateur	Consultante indépendante et Administrateur de sociétés	9 mai 2018
Stewart Emerson Pickering (ON), CA	Président et chef de la direction, Administrateur	Président et chef de la direction de Supremex inc.	11 décembre 2014
Georges Kobrynsky ⁽¹⁾⁽⁴⁾ Montréal (QC), CA	Administrateur	Administrateur de sociétés	Du 31 mars 2006 au 7 mai 2012 et depuis le 21 février 2013
Dany Paradis ⁽¹⁾⁽⁴⁾ Montréal (QC), CA	Administrateur	Président, Nuera Air	21 février 2013

Nom et municipalité de résidence	Poste	Fonction principale	Administrateur depuis
Steven P. Richardson ⁽³⁾⁽⁴⁾ Toronto (ON), CA	Administrateur	Administrateur de sociétés	9 mai 2018
Andrew I. (Drew) Sullivan ⁽²⁾⁽³⁾ Hanwell (N-B), CA	Administrateur	Administrateur de sociétés	3 novembre 2016
Warren J. White ⁽²⁾⁽³⁾ Dollard-des-Ormeaux (QC), CA	Administrateur	Administrateur de sociétés	11 décembre 2014
Joe Baglione Woodbrige (ON), Canada	Vice-président et directeur général, région de l'Est du Canada, Enveloppe et Étiquettes de Supremex Inc.		s.o.
Edward Gauer Winnipeg (MB), CA	Vice-président et directeur général, région de l'Ouest de Supremex inc.		s.o.
Lisa Henrich Providence, Rhode Island, É.-U.	Vice-présidente et directrice générale, Supremex USA		s.o.
Islem Yezza Sainte-Julie (QC), CA	Vice-président et directeur général, Boîte pliante de Supremex Inc.		s.o.
Rob Young Cambridge (ON), CA	Président, Division de l'emballage de Supremex Inc.		s.o.

Remarque : Le Chef de la direction financière a démissionné en mars 2021 et Supremex est actuellement à la recherche d'un remplaçant.

(1) Membre du comité des ressources humaines.

(2) Membre du comité de gouvernance.

(3) Membre du comité d'audit.

(4) Membre du comité de placements des régimes de retraite.

Voici un bref profil des administrateurs et dirigeants actuels de Supremex :

Robert B. Johnston, président du conseil d'administration

Robert B. Johnston est vice-président exécutif et chef de la stratégie de The InterTech Group, Inc. depuis 2008. M. Johnston a auparavant occupé le poste de chef de la direction et vice-président du conseil de la Compagnie de la Baie d'Hudson. M. Johnston est administrateur de Circa Enterprises Inc., Groupe Colabor Inc., Corning Natural Gas Holding Corporation, FIH group plc et Swiss Decaffeinated Coffee Inc. M. Johnston siège également au conseil de South Carolina Community Loan Fund. M. Johnston est titulaire d'un MBA de l'École de gestion John-Molson, d'une maîtrise en politique publique et en administration publique ainsi que d'un baccalauréat en sciences politiques de l'Université Concordia. Il porte le titre d'IAS.A. attribué par l'Institut des administrateurs de sociétés. Il a également complété l'*Oxford Advanced Management and Leadership Program*.

Nicole Boivin, administrateur

Nicole Boivin est conseillère stratégique et administrateur d'entreprise. Elle a débuté sa pratique indépendante en 2017 et agit à titre de conseillère stratégique auprès de conseils d'administration et dirigeants opérant dans des industries transformées par le changement, les technologies émergentes, les fusions et acquisitions et les changements de leadership et de stratégie. Elle est membre du corps professoral de la Schulich School of Business de l'Université York. De 1999 à 2014, Mme Boivin a occupé divers postes de haute direction chez Manuvie, notamment chef de l'image de marque et des communications et vice-présidente principale, ressources humaines et communications au sein de la division canadienne. Mme Boivin siège actuellement au conseil d'administration de RES PUBLICA Capital. Elle a également été membre du conseil d'administration d'Ontario Power Generation, de Pathways to Education et du Harbourfront Centre. Elle détient un MBA de l'Université Laurentienne où elle a également reçu un doctorat honorifique en droit au printemps 2018. Elle porte le titre d'IAS.A attribué par l'Institut des administrateurs de sociétés.

Stewart Emerson, président et chef de la direction

Stewart Emerson est président et chef de la direction de Supremex inc. M. Emerson a commencé sa carrière à titre de directeur de compte chez Enveloppe Innova Inc., en 1990, puis a occupé divers postes, dont ceux de directeur des ventes, directeur général des ventes, vice-président et directeur général, région du Centre et Buffalo Enveloppe. Il est titulaire d'un baccalauréat en administration des affaires, avec double spécialisation en marketing et en gestion, de la Northeastern University de Boston.

Georges Kobrynsky, administrateur

Georges Kobrynsky a été fiduciaire du Fonds de Revenu Supremex et administrateur de Supremex inc. de 2006 à 2012. Auparavant, de 2005 à 2010, M. Kobrynsky a été premier vice-président, Investissements Produits forestiers de la Société générale de financement du Québec, et il a occupé divers postes de direction chez Domtar inc. pendant plus de 30 ans. Il a également occupé un poste au ministère de l'Environnement du Canada de 1971 à 1975. M. Kobrynsky a suivi le programme de haute direction de l'Université de Western Ontario. Il est également titulaire d'une maîtrise en administration des affaires de l'Université McGill, d'un baccalauréat en sciences de l'Université Laval et d'un baccalauréat en arts de l'Université de Montréal.

Dany Paradis, administrateur

Dany Paradis est président de Nuera Air inc., un leader mondial dans la fabrication et la distribution de systèmes d'aspirateurs centraux depuis janvier 2020. Précédemment chez Pages Jaunes Limitée, il était premier vice-président, Ventes et expérience client depuis 2017, étant responsable des ventes, du service à la clientèle, du marketing et des opérations. En 2016, il a été promu au poste de premier vice-président des opérations et chef des ressources humaines et à son arrivée chez Pages Jaunes en 2014, était premier vice-président et chef des ressources humaines. De 2008 à 2012, il a été cadre supérieur chez Fibrek Inc. et a occupé, auparavant, divers postes de direction chez Domtar Inc. et Reebok / Adidas. Avec plus de 30 ans d'expérience, il a travaillé au sein de grandes entreprises du secteur des ressources naturelles, de l'athlétisme et des services professionnels. M. Paradis est titulaire d'un baccalauréat en actuariat de l'Université Laval et a complété l'Advanced Leadership Program de l'Université McGill. Il détient également le titre d'IAS.A attribué de l'Institut des administrateurs de sociétés et a siégé au conseil d'administration auprès de plusieurs fondations, associations et sociétés publiques.

Steven P. Richardson, administrateur

Steven P. Richardson est présentement administrateur de Parkland Corporation, président du comité d'audit et siège également sur les comités de ressources humaines et de gouvernance. De 2003 à 2009, M. Richardson a occupé des postes de direction au sein de la Compagnie de la Baie d'Hudson, notamment en tant que chef de la direction financière et administrateur de 2006 à 2009. Auparavant, il a occupé des postes de cadre supérieur dans des sociétés de services financiers, notamment en tant que chef de la direction financière de la société financière Wells Fargo Canada et vice-président exécutif, chef de la direction financière et administrateur des sociétés Associates Financial Services et Beneficial Canada Inc. Il a entamé sa carrière à la compagnie pétrolière Impériale Ltée en occupant divers postes dans les secteurs des finances et du contrôle financier. M. Richardson a été membre du conseil d'administration, ainsi que membre de plusieurs comités du conseil de RONA inc., Sterling Shoes Inc. et de la société easyhome Ltd. Il détient le titre de CPA, CMA, a obtenu son baccalauréat de l'Université de Toronto (économie et commerce), a complété le programme de leadership des cadres supérieurs à l'Université Columbia et porte le titre d'IAS.A attribué par l'Institut des administrateurs de sociétés.

Andrew I. (Drew) Sullivan, administrateur

Andrew I. (Drew) Sullivan a récemment pris sa retraite en mai 2019. À ce moment, il était premier vice-président de RR Donnelley Brésil depuis 2017. Auparavant, M. Sullivan était président de RR Donnelley Canada. Avant de devenir président, il a occupé divers postes de direction dans les ventes chez RR Donnelley/Moore Corporation après s'être joint à la Société en 2001. Il a débuté sa carrière à l'automne 1978 chez R.L. Crain, qui est finalement devenu Relizon Canada, pendant 23 ans. L'expérience de M. Sullivan au cours de ses 41 années de carrière a été entièrement consacrée à l'imprimerie, à la communication imprimée pour des entreprises de services. Il détient un baccalauréat en administration des affaires de l'Université du Nouveau-Brunswick.

Warren J. White, administrateur

Warren J. White est président du conseil d'administration de Colabor Group Inc. et est membre du conseil d'administration de Circa Entreprises Inc. Avant de prendre sa retraite en 2015, il a occupé de nombreux postes de direction au sein de grandes sociétés internationales, incluant CGI, Alcan, Dominion Textiles et Lafarge, avec des responsabilités allant des technologies de l'information à la finance, l'approvisionnement et la planification stratégique. M. White est comptable professionnel agréé et titulaire d'un MBA de l'université Concordia, où il enseigne actuellement les technologies de l'information dans le cadre du programme EMBA.

Joe Baglione, vice-président et directeur général, région de l'Est du Canada, Enveloppe et Étiquettes

Joe Baglione est vice-président et directeur général pour la région de l'Est du Canada, Enveloppe et Étiquettes de Supremex depuis janvier 2019. Ses responsabilités incluent toutes les facettes de la production et des ventes pour l'Ontario, le Québec et les Maritimes. Auparavant, M. Baglione était vice-président et directeur général pour les divisions américaines de Supremex de janvier 2018 à décembre 2018 et directeur générale des ventes de la région centrale du Canada de 2015 à 2017. M. Baglione a plus de 25 années d'expérience dans tous les domaines de l'entreprise, y compris les ventes et la gestion des ventes.

Edward Gauer, vice-président et directeur général, région de l'Ouest

Edward Gauer est vice-président et directeur général, région de l'Ouest de Supremex. M. Gauer a plus de 30 années d'expérience dans l'industrie. Avant d'occuper ce poste, M. Gauer a commencé sa carrière en 1991 comme directeur de compte chez Enveloppe Innova Inc. et a, depuis ce temps, tenu différentes positions, incluant directeur des ventes et directeur général du Manitoba / Saskatchewan. Il est titulaire d'un certificat en gestion et études administratives de l'Université du Manitoba.

Lisa Henrich, vice-présidente et directrice générale, États-Unis

Lisa Henrich est vice-présidente et directrice générale de Supremex USA. Mme Henrich s'est jointe à Supremex en janvier 2019 et possède plus de 25 ans d'expérience dans le domaine des enveloppes, ainsi que des connaissances sur les imprimés pharmaceutiques et les formulaires. Auparavant, Mme Henrich était vice-présidente des ventes et du marketing pour Rite Envelope & Graphics Inc. d'avril 2015 à décembre 2018 et directrice nationale des ventes pour Tidewater Direct, LLC et American Direct, Inc. de novembre 2012 à mars 2016. Mme Henrich détient un baccalauréat en sciences de l'Université George Washington et un MBA de l'Université Loyola Maryland.

Islem Yezza, vice-président et directeur général, Boîte pliante

Islem Yezza est vice-président et directeur général, Boîte pliante de Supremex depuis mars 2018. Il a plus de 10 années d'expérience dans l'industrie du papier et de l'emballage. M. Yezza a travaillé à la fois dans le secteur universitaire et privé et a occupé de nombreux postes stratégiques, notamment celui de vice-président ventes et marketing pour Netpak – solutions d'emballages de 2015 à 2018 et celui de directeur du développement commercial pour Cascades Inc. de 2010 à 2014. Il est titulaire d'un diplôme en génie chimique de Polytechnique Montréal et d'un doctorat en génie des bioprocédés de l'Institut national de la recherche scientifique (INRS).

Rob Young, président de la Division de l'emballage

Rob Young est président de la Division de l'emballage de Supremex depuis juillet 2020. Il possède plus de 40 ans d'expérience dans les industries de l'impression, de la communication numérique et de l'emballage. Il a auparavant occupé des postes de direction tels que vice-président exécutif des opérations chez Pollard Banknote, chef de la direction chez Western Concord Manufacturing, président de Transcontinental Direct et postes de direction et des ventes chez Cenveo. Il est titulaire d'un B.A. de l'Université Queen's.

RÉGIE D'ENTREPRISE

Les administrateurs assument la gouvernance de Supremex. Ils ont mis sur pied un comité d'audit, un comité des ressources humaines, un comité de gouvernance ainsi qu'un comité de placements des régimes de retraite dont le nombre de membres est déterminé par le conseil. Pour l'ensemble de ces comités, tous ses membres doivent être indépendants.

Comité de gouvernance (« CG »)

Le CG examine la nomination des dirigeants de Supremex et de ses filiales et formule des recommandations aux administrateurs à cet égard. Le CG a aussi la responsabilité de mettre au point la démarche de Supremex concernant les questions de gouvernance, de formuler des suggestions au sujet des postes vacants à combler au sein du conseil d'administration et d'examiner périodiquement la composition et l'efficacité du conseil d'administration ainsi que la contribution de chacun des administrateurs. Le CG doit aussi adopter, examiner et mettre à jour périodiquement la politique de Supremex sur la divulgation écrite. Cette politique, entre autres : (i) exprime clairement les obligations légales de Supremex, de ses sociétés affiliées et de leurs administrateurs, dirigeants, employés et conseillers respectifs en ce qui concerne les renseignements confidentiels; (ii) indique les porte-paroles de Supremex qui sont les seules personnes autorisées à communiquer avec des tiers comme les analystes, les médias et les investisseurs; (iii) donne des lignes directrices sur la divulgation de l'information prospective; (iv) exige que les hauts dirigeants de Supremex examinent au préalable l'information financière qui fera l'objet de divulgation sélective pour s'assurer qu'elle n'est pas importante ou, si la divulgation sélective d'information importante se produit, qu'un communiqué de presse soit publié immédiatement; (v) établit les périodes d'interdiction avant et après la divulgation des résultats financiers trimestriels et annuels et avant la divulgation de certains changements importants; pendant ces périodes, il est interdit à Supremex, à ses affiliés et à leurs administrateurs, dirigeants, employés et conseillers respectifs d'acheter ou de vendre des actions.

Comité des ressources humaines (« CRH »)

Le CRH des ressources humaines examine chaque année les buts et les objectifs du chef de la direction pour l'année à venir et transmet une évaluation de son rendement au conseil. Le comité formule également des recommandations sur la rémunération des administrateurs. Le comité administre les régimes de primes des employés et formule des recommandations concernant leur fonctionnement.

Comité de placements des régimes de retraite (« CPRR »)

Le 19 février 2014, le conseil a mis sur pied le CPRR dont le mandat est, entre autres, d'aider le conseil d'administration à administrer les régimes de retraite de la Société et le placement de leurs fonds.

Comité d'audit

Le comité d'audit aide les administrateurs à s'acquitter de leurs responsabilités concernant la surveillance et la supervision des pratiques et méthodes comptables et de communication de l'information financière de Supremex, le caractère adéquat des contrôles et des méthodes comptables internes ainsi que la qualité et l'intégrité des états financiers de Supremex. En outre, ce comité d'audit est chargé de demander aux auditeurs d'examiner certaines questions et de choisir les auditeurs indépendants qui seront éventuellement nommés par les actionnaires.

Charte du comité d'audit

La charte du comité d'audit, approuvée le 12 avril 2006 et modifiée le 5 novembre 2007, le 22 mars 2011, le 20 mars 2015, le 20 mars 2019 et le 19 février 2020, est présentée à l'annexe A des présentes.

Composition du comité d'audit

Le comité d'audit compte trois membres. Chaque membre est indépendant de Supremex et possède les compétences financières requises conformément au *Règlement 52-110 sur le comité d'audit*.

Formation et expérience pertinentes des membres du comité d'audit

Outre une expérience professionnelle générale, chaque membre du comité d'audit a une formation et de l'expérience qui sont pertinentes aux responsabilités dont il doit s'acquitter en tant que membre du comité d'audit :

- (i) Steven P. Richardson est présentement administrateur de Parkland Corporation, président du comité d'audit et siège également sur les comités de ressources humaines et de gouvernance. De 2003 à 2009, M. Richardson a occupé des postes de direction au sein de la Compagnie de la Baie d'Hudson, notamment en tant que chef de la direction financière et administrateur de 2006 à 2009. Auparavant, il a occupé des postes de cadre supérieur dans des sociétés de services financiers, notamment en tant que chef de la direction financière de la société financière Wells Fargo Canada et vice-président exécutif, chef de la direction financière et administrateur des sociétés Associates Financial Services et Beneficial Canada Inc. Il a entamé sa carrière à la compagnie pétrolière Impériale Ltée en occupant divers postes dans les secteurs des finances et du contrôle financier. M. Richardson a été membre du conseil d'administration, ainsi que membre de plusieurs comités du conseil de RONA inc., Sterling Shoes Inc. et de la société easyhome Ltd. Il détient le titre de CPA, CMA, a obtenu son baccalauréat de l'Université de Toronto (économie et commerce), a complété le programme de leadership des cadres supérieurs à l'Université Columbia et porte le titre d'IAS.A attribué par l'Institut des administrateurs de sociétés.
- (ii) Andrew I. (Drew) Sullivan a récemment pris sa retraite en mai 2019. À ce moment, il était premier vice-président de RR Donnelley Brésil depuis 2017. Auparavant, M. Sullivan était président de RR Donnelley Canada. Avant de devenir président, il a occupé divers postes de direction dans les ventes chez RR Donnelley/Moore Corporation après s'être joint à la Société en 2001. Il a débuté sa carrière à l'automne 1978 chez R.L. Crain, qui est finalement devenu Relizon Canada, pendant 23 ans. L'expérience de M. Sullivan au cours de ses 41 années de carrière a été entièrement consacrée à l'imprimerie, à la communication imprimée pour des entreprises de services. Il détient un baccalauréat en administration des affaires de l'Université du Nouveau-Brunswick.
- (iii) Warren J. White est président du conseil d'administration de Colabor Group Inc. et est membre du conseil d'administration de Circa Entreprises Inc. Avant de prendre sa retraite en 2015, il a occupé de nombreux postes de direction au sein de grandes sociétés internationales, incluant CGI, Alcan, Dominion Textiles et Lafarge, avec des responsabilités allant des technologies de l'information à la finance, l'approvisionnement et la planification stratégique. M. White est comptable professionnel agréé et titulaire d'un MBA de l'université Concordia, où il enseigne actuellement les technologies de l'information dans le cadre du programme EMBA.

Honoraires d'audit

Ernst & Young s.r.l./S.E.N.C.R.L. (« Ernst & Young ») est le cabinet d'auditeurs de Supremex depuis octobre 2005. Comme le démontre le tableau ci-dessous, les honoraires à Ernst & Young et à ses entreprises affiliées pour l'exercice terminé le 31 décembre 2020 (l'« exercice 2020 ») et pour l'exercice terminé le 31 décembre 2019 (l'« exercice 2019 ») s'élèvent approximativement à 358 985 \$ et 385 824 \$, respectivement.

	Exercice 2020	Exercice 2019
Honoraires d'audit ⁽¹⁾	274 585 \$	249 166 \$
Honoraires pour services liés à l'audit ⁽²⁾	22 000 \$	59 553 \$
Honoraires pour services fiscaux, conformité et préparation	44 400 \$	62 400 \$
Honoraires pour services conseils et planification en fiscalité	18 000 \$	14 705 \$
Total des honoraires	358 985 \$	385 824 \$

(1) Les « honoraires d'audit » comprennent les honoraires pour des services professionnels rendus pour l'audit des états financiers annuels de Supremex et pour les consultations connexes, l'audit des regroupements d'entreprises et l'examen de la correspondance avec des autorités de réglementation.

(2) Les « honoraires pour services liés à l'audit » incluent des honoraires versés pour l'exécution de tests informatisés sur les contrôles internes de gestion et l'évaluation du programme de cyber sécurité.

INTERDICTIONS D'OPÉRATIONS, FAILLITES, AMENDES OU SANCTIONS

Interdictions d'opérations ou faillites

Autre que ce qui est décrit ci-après, à la connaissance de Supremex, aucun de ses administrateurs, ni un haut dirigeant n'est, à la date des présentes, ni n'a été au cours des dix dernières années, administrateur ou haut dirigeant d'une société qui, pendant qu'il exerçait ces fonctions : (a) a fait l'objet d'une interdiction d'opérations ou d'une ordonnance semblable ou s'est vu refuser le droit de se prévaloir de toute dispense prévue par la législation en valeurs mobilières pendant plus de 30 jours consécutifs, (b) après qu'il a cessé d'exercer ces fonctions d'administrateur ou de haut dirigeant, a fait l'objet d'une interdiction d'opérations ou d'une ordonnance semblable ou s'est vu refuser le droit de se prévaloir de toute dispense prévue par la législation en valeurs mobilières pendant plus de 30 jours consécutifs en raison d'un événement survenu pendant qu'il exerçait ces fonctions ou (c) pendant que la personne exerçait cette fonction ou au cours de l'année suivant la cession de ces fonctions, fait faillite, fait une proposition concordataire en vertu des lois sur la faillite ou l'insolvabilité, été poursuivi par ses créanciers, conclu un concordat, un arrangement ou un compromis avec eux, intenté des poursuites contre eux, ou un séquestre, un séquestre-gérant ou un syndic de faillite a été nommé pour détenir ses biens.

M. Richardson a été membre du conseil d'administration de Sterling Shoes Inc. de juin 2010 à janvier 2013. Conformément aux ordonnances de la Cour suprême de la Colombie-Britannique, y compris une ordonnance initiale datée du 21 octobre 2011, Sterling Shoes Inc. et chacune de ses filiales ont obtenu une protection contre leurs créanciers en vertu de la LACC. Le 28 novembre 2014, la Cour suprême de la Colombie-Britannique, a accordé une ordonnance autorisant, entre autres, une distribution finale aux créanciers de Sterling Shoes GP Inc. et de Sterling Shoes Limited Partnership détenant des réclamations individuelles de plus de 4 600 \$; cette distribution est toujours en cours. De plus, le 9 septembre 2013, British Columbia Securities Commission a émis une ordonnance d'interdiction d'opérations relative aux opérations sur titres de Sterling Shoes Inc. en raison du défaut par Sterling Shoes Inc. d'avoir déposé i) ses états financiers annuels vérifiés, son rapport de gestion annuel et son attestation de documents annuels pour les années se terminant le 31 décembre 2011 et le 31 décembre 2012 et (ii) ses états financiers intermédiaires non audités, son rapport de gestion intermédiaire et son attestation des documents intermédiaires pour les périodes intermédiaires terminées le 31 mars 2012, le 30 juin 2012, le 30 septembre 2012, le 31 mars 2013, le 30 juin 2013 et le 30 septembre 2013 dans les délais impartis. Des ordonnances d'interdiction d'opérations connexes ont également été émises par les autorités en valeurs mobilières de l'Alberta le 9 décembre 2013, de l'Ontario le 16 septembre 2013 (remplacées par une interdiction d'opérations permanente à partir du 27 septembre 2013) et du Québec le 12 septembre 2013 (remplacée par une ordonnance d'interdiction d'opérations permanente à partir du 27 septembre 2013). Sterling Shoes Inc. a cessé d'être un émetteur assujéti depuis.

Amendes ou sanctions

À la connaissance de Supremex, aucun de ses administrateurs ni aucun membre de sa haute direction, (a) ne s'est vu imposer d'amendes ou de sanctions par un tribunal en vertu de la législation en valeurs mobilières ou par une autorité en valeurs mobilières, ou n'a conclu d'entente amiable avec celle-ci, ni (b) ne s'est vu imposer toute autre amende ou une sanction par un tribunal ou un organisme de réglementation, qui serait susceptible d'être considérée comme importante par un investisseur raisonnable ayant à prendre une décision en matière de placement.

Faillites personnelles

À la connaissance de Supremex, aucun de ses administrateurs ni aucun membre de sa haute direction n'a, au cours des dix dernières années, fait faillite, fait une proposition concordataire en vertu d'une loi régissant la faillite ou l'insolvabilité, été poursuivi par ses créanciers, conclu un concordat, un arrangement ou un compromis avec eux, intenté des poursuites contre eux, vu un séquestre, un séquestre-gérant ou un syndic de faillite nommé pour détenir ses biens.

Conflits d'intérêts

Aucun administrateur, dirigeant ou autre initié de Supremex, ni aucune personne qui leur est liée ou qui est membre du même groupe qu'eux n'a d'intérêt important, direct ou indirect, dans une opération importante depuis le début du dernier exercice de Supremex.

MARCHÉ POUR LA NÉGOCIATION DES TITRES

Cours et volume des opérations

Les actions sont actuellement affichées aux fins de négociation à la cote de la TSX sous le symbole « SXP ». Le tableau qui suit présente la fourchette mensuelle des cours extrêmes par action, le total des volumes mensuels d'actions négociées à la TSX pour les mois de janvier jusqu'au mois de décembre 2020 inclusivement.

Mois de 2020	Plafond mensuel par action (\$)	Plancher mensuel par action (\$)	Volume mensuel des actions
Janvier	2,04	1,64	1 056 059
Février	1,74	1,25	1 979 983
Mars	1,37	1,18	634 249
Avril	1,47	1,22	846 100
Mai	1,34	1,11	2 440 372
Juin	1,24	1,10	676 184
Juillet	1,59	1,15	823 718
Août	1,99	1,40	1 445 551
Septembre	1,98	1,36	577 034
Octobre	2,19	1,21	1 299 140
Novembre	2,40	1,91	1 026 682
Décembre	2,51	2,30	619 307

AGENT DE TRANSFERT ET AGENT CHARGÉ DE LA TENUE DES REGISTRES

L'agent des transferts et agent chargé de la tenue des registres relativement aux actions est Services aux investisseurs Computershare Inc. à son bureau principal de Montréal, Québec.

FACTEURS DE RISQUE

Les résultats d'exploitation, les perspectives d'affaires et la situation financière de Supremex sont soumis à un certain nombre de risques et d'incertitudes et subissent l'incidence d'un certain nombre de facteurs qui échappent au contrôle de sa direction.

Crise Sanitaire Mondiale

L'apparition et la propagation de la pandémie de la COVID-19 ont porté un coup majeur à l'économie canadienne et mondiale en 2020. Durant le premier semestre de 2020, les mesures de confinement généralisées ont entraîné des perturbations importantes pour les entreprises du monde entier, qui ont mené à une récession mondiale. Les gouvernements sont intervenus et ont mis en place des mesures exceptionnelles de soutien sur les plans monétaire et fiscal, qui ont aidé à réduire l'incidence de la pandémie. Toutefois, les répercussions économiques qui persistent et le nombre croissant de personnes atteintes pèsent sur la reprise. La Société a mis en œuvre diverses mesures en réponse à la COVID-19, qui comprennent, entre autres, la gestion diligente du fonds de roulement, le suivi attentif du risque de crédit de ses créances clients, la révision de ses niveaux de stocks, la suspension de son dividende trimestriel régulier et la mise en œuvre d'un plan de continuité des activités. À ce stade, il est impossible de prévoir les mesures et les restrictions supplémentaires qui seront imposées par les autorités gouvernementales, la période au cours de laquelle ces mesures et restrictions s'appliqueront ainsi que leur plein effet.

La pandémie de la COVID-19 pourrait nuire, et possiblement de façon importante, aux activités, à la situation financière, aux liquidités et aux résultats d'exploitation futurs de la Société en raison, entre autres, des facteurs suivants : l'impact important sur les prix des produits de la Société dans le contexte d'un ralentissement économique, des pénuries sur le plan de l'exploitation et de l'approvisionnement, des retards ou des perturbations, des perturbations commerciales, des pénuries temporaires de personnel, des fermetures temporaires d'installations dans des zones géographiques plus fortement touchées par la pandémie, des mesures prises par des organismes gouvernementaux et non gouvernementaux pour limiter les activités afin de ralentir la propagation de la COVID-19. De telles mesures pourraient entraîner des interruptions importantes des activités de la Société, restreindre sa capacité à fournir ses services et entraîner une augmentation des coûts d'exploitation et des coûts non indemnisables pour des besoins spécifiques en réponse à la COVID-19. En outre, bien que Supremex n'ait pas encore connu de problèmes importants liés à l'emploi en raison de la pandémie de la COVID-19, les activités de la Société pourraient tout de même être affectées négativement si ses employés (ou des employés tiers) devaient être incapables de travailler ou si leur capacité à accomplir leur travail devait être entravée, notamment en raison d'une mise en quarantaine ou d'une maladie résultant d'une exposition à la COVID-19, ou s'ils devaient être soumis à des restrictions imposées par une autorité gouvernementale ou autre. Ces effets négatifs pourraient être rapides et inattendus. À l'heure actuelle, la Société n'est pas en mesure d'estimer l'incidence future de la pandémie de la COVID-19 sur ses activités ou ses résultats financiers; toutefois, il pourrait s'agir d'une incidence négative importante. Supremex ne peut pas prédire actuellement l'ampleur et la gravité des éventuelles perturbations de ses activités, qui pourraient avoir un effet négatif important sur le rendement financier et/ou opérationnel de la Société.

Supremex surveille activement la situation et répond à l'impact évolutif de la pandémie de la COVID-19, ce qui dépend d'un certain nombre de facteurs, notamment de l'évolution et de la propagation du virus et des mesures prises par le gouvernement, ce que personne ne peut prédire avec certitude.

La pandémie de la COVID-19 pourrait également avoir pour effet d'accroître d'autres risques et incertitudes divulgués et décrits dans les sections suivantes. On peut s'attendre à ce que les effets négatifs de la COVID-19 sur la Société s'intensifient au fur et à mesure que la pandémie et les mesures d'intervention connexes se prolongeront.

Diminution de la consommation d'enveloppes

Les activités de fabrication d'enveloppes de Supremex dépendent fortement de la demande d'enveloppes pour le courrier. L'utilisation d'Internet et d'autres médias électroniques ne cesse d'augmenter. Les consommateurs se

servent de ces médias pour acheter des produits et des services, mais aussi à d'autres fins, par exemple pour régler des factures. Les annonceurs ont recours à Internet et aux médias électroniques pour mener des campagnes à l'intention de groupes d'utilisateurs particuliers. Les entreprises de toutes tailles font aussi appel aux médias électroniques pour exercer leurs activités, pour envoyer des factures et pour percevoir les sommes qui leur sont dues.

En Amérique du Nord, on s'attend à ce que la décroissance se poursuive dans les secteurs des enveloppes et de la livraison postale dans un avenir prévisible, en raison d'une diminution graduelle et généralisée de l'utilisation des produits traditionnels à base de papier. Les activités de Supremex sont tributaires du courrier commercial et de la publicité directe. Les volumes de courrier commercial et de publipostage ont diminué depuis quelques années, en partie à cause de l'utilisation croissante de moyens de communication et de transfert d'information non traditionnels comme le courrier électronique et Internet. C'est pourquoi rien ne garantit que Supremex puisse augmenter ses ventes, ni même les maintenir à des niveaux atteints par le passé.

Afin de réduire ce risque, la Société s'efforce continuellement d'améliorer son efficacité opérationnelle et de développer de nouveaux produits tels que des emballages utilisés pour le traitement des commandes du commerce électronique et pour d'autres applications.

Notons également que les tarifs postaux influencent considérablement l'utilisation des enveloppes. Une augmentation de ces tarifs, comparativement à ceux des autres modes de livraison ou de publicité, pourrait entraîner une diminution du courrier à livrer.

Rien ne garantit qu'une hausse future des tarifs postaux n'ait pas une incidence défavorable sur le volume des envois et sur le nombre d'enveloppes achetées dans l'avenir.

Enfin, de temps en temps, il est question d'une loi « anti-courrier » (« Do-Not-Mail ») aux États-Unis pour réglementer le secteur du publipostage, notamment sur le plan de la distribution de courrier publicitaire non ciblé et de l'environnement. Ce type de loi s'appliquerait selon la réglementation des différents États américains. Même si, dans l'ensemble, des activités de ce genre n'ont pas été couronnées de succès, si une telle loi devait être adoptée, elle aurait un effet négatif sur le volume des ventes de la Société.

Relation avec les clients

Supremex n'a pas l'habitude de conclure des contrats écrits à long terme avec ses clients. Il est donc toujours possible que l'un d'eux puisse mettre fin à sa relation avec Supremex, sans devoir donner un préavis et sans encourir de pénalité. De plus, même si un client décidait de poursuivre sa relation d'affaires avec Supremex, rien ne garantit que ses commandes futures soient aussi importantes que par le passé ou qu'elles soient soumises aux mêmes conditions.

Il est également possible que certains de nos clients deviennent insolvables ou fassent faillite, voient leur situation financière ou leurs résultats d'exploitation se détériorer subitement ou choisissent de ne pas respecter leur contrat avec Supremex, auquel cas le recouvrement des créances pourrait être incertain ou plus difficile. Si un client devait manquer à une obligation de paiement, nous pourrions ne pas être en mesure de recouvrer les montants dus, auquel cas une partie ou la totalité de ces montants devraient être radiés.

Concurrence

Enveloppe

Bien que Supremex occupe une position dominante sur le marché canadien des enveloppes, l'arrivée de nouveaux concurrents sur ce marché pourrait avoir une incidence négative sur les marges et les ventes de la Société. Le raffermissement du dollar canadien par rapport au dollar américain pourrait inciter des concurrents américains à

augmenter leur présence sur le marché canadien. De plus, tant que le marché américain demeure saturé, il y aura des pressions sur les prix sur le marché canadien. Par contre, les coûts de transport et les problèmes de livraison sont des facteurs pouvant limiter la capacité de répondre à distance aux besoins de clients ayant des volumes de vente importants.

Dans le marché actuel, les prix offerts par les fabricants d'enveloppes canadiens sont très concurrentiels afin de générer de nouvelles ventes pour remplacer celles perdues en raison du déclin de longue durée. Étant donné l'importante part du marché canadien détenue par la Société, une majorité des nouveaux clients que décrochent les petits concurrents au Canada sont d'anciens clients de Supremex.

Emballage

L'industrie des produits d'emballage est très concurrentielle et la diversification des activités de Supremex dans ce marché est relativement récente. Certains concurrents de Supremex sont des entreprises de plus grande taille dont les opérations sont davantage intégrées. Si Supremex ne parvient pas à pénétrer davantage le secteur de l'emballage, la croissance de ses ventes pourrait en souffrir. Supremex ne peut garantir que les efforts qu'elle déploie pour accroître sa présence dans ses marchés existants et se tailler une place dans le marché des produits d'emballage seront couronnés de succès. Si ces efforts ne permettaient pas à la Société d'atteindre les objectifs ciblés, cela pourrait avoir une incidence négative sur les résultats d'exploitation de Supremex.

Croissance par acquisitions

La Société prévoit prendre de l'expansion à la fois grâce à la croissance interne et au moyen d'acquisitions. Au cours des dernières années, la Société s'est développée grâce à des acquisitions et elle s'est appuyée en grande partie sur de nouvelles acquisitions pour poursuivre sa croissance. La capacité d'évaluer correctement la juste valeur des entreprises acquises, de consacrer le temps et les ressources humaines nécessaires pour intégrer avec succès leurs activités à celles de la Société ainsi que la capacité de créer des synergies, d'apporter des améliorations, de réaliser les bénéfices prévus et d'obtenir les rendements escomptés constituent des risques inhérents aux acquisitions. La Société peut également être sujette à des passifs éventuels résultant d'acquisitions antérieures qu'elle n'a peut-être pas découverts dans le cadre de sa vérification diligente. Un ou plusieurs de ces facteurs pourraient avoir une incidence sur la capacité de Supremex de réussir l'intégration d'une entreprise acquise et d'en tirer profit, ce qui pourrait nuire aux résultats d'exploitation de la Société.

Cycles économiques

Le risque lié aux cycles économiques est un risque important auquel Supremex fait face et qu'elle ne peut contrôler. Dans un contexte de ralentissement économique, le publipostage est le segment du marché de Supremex qui est le plus touché. En effet, il y a un lien direct entre la variation du PIB et le volume de publipostage. Par conséquent, un ralentissement économique peut avoir des répercussions importantes sur le volume de publipostage. Bien que le publipostage représente moins de 15 % du volume annuel de ventes d'enveloppes de Supremex, un tel ralentissement exercerait une pression sur l'ensemble du marché. Pour ce qui est du courrier commercial, qui représente environ 50 % du volume annuel de ventes d'enveloppes de Supremex, les cycles économiques ont une incidence moindre sur ce segment du marché que sur celui du publipostage, puisque les entreprises doivent toujours poster leurs factures à leurs clients, bien qu'elles tendent de plus en plus à utiliser la facturation électronique. À long terme, le volume de courrier commercial a diminué.

Recours au personnel clé

Les cadres supérieurs et les employés de Supremex possèdent une vaste expérience de l'industrie ainsi que des entreprises, des fournisseurs, des produits et des clients. La perte des connaissances, de l'expertise et des compétences techniques de la direction en raison de la perte d'un ou de plusieurs membres de l'équipe de gestion principale pourrait entraîner un détournement des ressources de gestion ou un vide temporaire parmi les cadres.

Ceci pourrait nuire à la capacité de la Société à se développer et à mettre en œuvre d'autres stratégies commerciales, ce qui pourrait avoir des répercussions défavorables importantes sur ses activités et ses résultats financiers. De plus, l'expertise relative à la fabrication d'enveloppes est rare et la perte des dirigeants clés qui gèrent ces fonctions pourrait avoir des effets négatifs importants sur la capacité de la Société de continuer à offrir une gamme de produits attrayante à ses clients, ce qui, à son tour, pourrait entraîner de graves répercussions sur ses activités et ses résultats financiers.

Matières premières

Le papier, le matériel à fenêtre, l'encre et les adhésifs sont les principales matières premières utilisées par la Société. Les fluctuations du coût des matières premières et de l'énergie ont des effets sur ses activités.

Le coût du papier représente une partie importante du coût des matières premières de Supremex et le prix du papier a été sujet à la volatilité en raison de l'offre et de la demande sur le marché. Alors qu'auparavant, une hausse du coût du papier se répercutait sur le prix payé par les clients de Supremex, l'augmentation du prix du papier peut avoir un effet négatif sur les activités de la Société si elle entraîne une modification des habitudes d'achat des clients. De plus, l'augmentation du prix du papier a un effet négatif sur la rentabilité de Supremex si elle ne peut être transférée aux clients. Dans le but de réduire ce risque, la Société ne dépend pas d'un seul fournisseur et, en général, elle a fait preuve de rigueur lorsqu'il y avait lieu de transférer des augmentations de coûts de matières premières à ses clients. La disponibilité de carton recyclé d'une qualité appropriée à une distance raisonnable des divisions de produits d'emballage de la Société constitue également un risque. Enfin, les fluctuations du prix du pétrole, un élément essentiel dans la fabrication du matériel à fenêtre, de l'encre et des adhésifs, ont un effet direct sur le prix de ces matières premières. Une augmentation du prix du pétrole peut avoir un effet négatif sur les activités de la Société si elle entraîne une modification des habitudes d'achat des clients.

Taux de change

Une partie des ventes de Supremex est générée en dollars américains et une partie importante de ses charges, notamment la plupart des coûts du papier et d'autres matières premières ainsi que certaines dépenses en immobilisations, sont engagées en dollars américains. De plus, Supremex tire une partie de ses revenus de ventes réalisées en dollars canadiens à certains clients pour lesquels le prix de vente est sensible à la concurrence américaine.

L'exposition nette au dollar américain continue de diminuer en raison d'une augmentation des revenus provenant du marché américain des enveloppes, ce qui aide à contrebalancer le volume de matières premières que la Société doit acheter en dollars américains. Les revenus tirés des ventes aux États-Unis représentent 33,4 % des ventes consolidées de l'exercice clos le 31 décembre 2020, en hausse comparativement à 31,7 % pour l'exercice clos le 31 décembre 2019.

Environnement

Le secteur dans lequel la Société évolue nécessite l'emploi de grandes quantités de papier dans le cadre des activités quotidiennes. Comme les citoyens se soucient de plus en plus de la protection de l'environnement et du développement durable, on demande de plus en plus à Supremex que ses produits et services soient respectueux de l'environnement. Par exemple, les préoccupations environnementales pourraient modifier les habitudes des consommateurs et de nouvelles lois pourraient forcer la Société à utiliser des matériaux favorables à l'environnement, mais plus coûteux, dans son processus de production. Rien ne garantit qu'une telle augmentation de coûts puisse être transférée aux clients de Supremex. Afin de réduire ce risque, la Société s'efforce de se positionner à l'avant-plan du secteur par son engagement envers la protection de l'environnement et elle collabore avec ses fournisseurs pour trouver constamment de nouveaux moyens de réduire son incidence sur l'environnement. Supremex est aussi un chef de file dans le marché canadien des enveloppes en ce qui a trait à la commercialisation de produits respectueux de l'environnement, comme des feuilles de papier recyclées à 100 %. Si les prix des

matières premières devaient augmenter pour des raisons environnementales, une telle hausse pourrait nuire à la rentabilité de Supremex si cette augmentation ne pouvait être transférée aux clients.

Disponibilité des capitaux

La Société dispose d'une facilité de crédit garantie composée d'une facilité de crédit d'exploitation renouvelable de 80 millions \$ et d'une facilité d'emprunt à terme de 29,8 millions \$. Bien que la Société ait renouvelé son financement à la hausse avec succès en 2019, rien ne garantit que des fonds supplémentaires seront disponibles à l'avenir et, s'ils le sont, qu'ils lui seront fournis dans des délais et selon des conditions qui lui conviennent.

La facilité de crédit garantie comporte certaines clauses restrictives qui affectent et, dans certains cas, limitent considérablement, entre autres, les activités dans lesquelles la Société peut s'engager, la capacité de la Société à contracter des dettes, à accorder des privilèges sur ses actifs, à s'engager dans des secteurs d'activité différents des siens, à conclure des ventes d'actifs ainsi qu'à fusionner, à consolider ou à regrouper son entreprise avec une autre personne. Ces restrictions et clauses restrictives pourraient entraver l'accès aux capitaux ou encore empêcher la Société de s'engager dans d'autres activités commerciales potentiellement avantageuses pour elle.

Crédit

La Société est exposée au risque de crédit en ce qui concerne ses créances clients. Une limite de crédit spécifique par client est établie et révisée régulièrement par la Société. Aucun client ne représente plus de 10 % des créances clients consolidées. La clientèle de Supremex est bien diversifiée et comprend d'importants clients nationaux comme de grandes sociétés canadiennes, des revendeurs nationaux et des organismes publics, de même que des marchands de papier et des fournisseurs de processus et de solutions. Par le passé, le niveau de créances douteuses a toujours été faible étant donné la nature des clients. Au 31 décembre 2020, l'exposition maximale au risque de crédit relativement aux créances clients correspondait à leur valeur comptable.

Taux d'intérêt

La Société est exposée aux risques de marché liés aux fluctuations des taux d'intérêt. La dette à taux variable porte intérêt à des taux fondés sur le taux préférentiel canadien, majoré d'une marge applicable se situant entre 0 % et 2,00 %, ou sur le taux des acceptations bancaires, majoré d'une marge applicable qui varie de 1,25 % à 3,25 %.

Litiges

Supremex, comme d'autres sociétés de fabrication et de ventes, s'expose à des responsabilités éventuelles liées à ses activités, y compris les frais occasionnés par un vice de produit, un mauvais rendement, un manque de fiabilité ou un retard de livraison. Dans le cours normal de ses activités, de temps à autre, Supremex est poursuivie ou menacée d'être poursuivie en justice, notamment dans des poursuites fondées sur la responsabilité du produit, le préjudice personnel, l'inexécution d'un contrat et la perte de profits ou d'autres réclamations en dommages-intérêts indirects. Un jugement important contre Supremex, ou l'imposition d'une amende ou d'une pénalité substantielle en raison d'une contravention aux lois ou aux règlements, ou le fait d'agir à titre de défenderesse dans le cadre d'une série de réclamations, pourraient nuire considérablement aux activités, à la situation financière et aux résultats d'exploitation de la Société ainsi qu'aux liquidités disponibles aux fins de distribution.

Avantages sociaux futurs des employés

La Société maintient quatre régimes de retraite agréés à prestations définies qui couvrent la quasi-totalité de ses employés. Trois de ces régimes sont hybrides, puisqu'ils comportent également un volet à cotisations définies. En 2012, la Société a converti, aux fins de services futurs, ses régimes à prestations définies en régimes à cotisations définies. Par le passé, la Société a également offert à un nombre limité d'employés des régimes d'avantages

complémentaires de retraite et des régimes d'avantages postérieurs à l'emploi qui comprenaient des soins de santé, des soins dentaires et une couverture d'assurance vie.

Le niveau des cotisations de Supremex pourrait varier en fonction du rendement réalisé sur les actifs des régimes de retraite et du taux d'actualisation des passifs futurs, ce qui pourrait avoir une incidence sur la situation financière de la Société.

Le 20 décembre 2019, la Société a conclu un achat de rentes collectives avec la Compagnie d'assurance vie RBC afin de transférer les risques de longévité et de placement liés aux retraités et aux participants ayant droit à une rente différée de son plus important régime de retraite à prestations déterminées. Cette transaction réduit considérablement le profil de risque et la volatilité associés à nos régimes de retraite à prestations déterminées et sécurise davantage les prestations de nos participants.

Cybersécurité et protection des données

Dans le cours normal de ses activités, la Société dépend du fonctionnement continu et ininterrompu de ses systèmes, de ses centres d'hébergement de données, de ses systèmes informatiques et de son matériel informatique. De plus, la Société reçoit, traite et transfère des données sensibles, y compris des renseignements confidentiels sur Supremex, ses clients et ses fournisseurs, de même que des renseignements personnels relatifs à ses employés.

Si la Société devait faire l'objet de menaces informatiques, de défaillances, d'accès non autorisés, de virus, d'atteintes à la sécurité, d'erreurs humaines, de sabotages ou d'autres événements similaires, de tels événements pourraient avoir une incidence défavorable importante sur ses activités, notamment des pannes ou des défaillances de système. De tels événements pourraient également nuire aux résultats financiers ainsi qu'à la réputation de Supremex et ils seraient susceptibles d'entraîner des poursuites judiciaires.

Les tentatives de cyberattaques sont de plus en plus fréquentes, leur nature évolue continuellement et se perfectionne de plus en plus, ce qui augmente le risque de perturbation des activités et d'atteinte à la protection des données de la Société. De plus, il est possible que de tels événements ou de telles infractions à la cybersécurité ne soient pas détectés assez rapidement pour limiter l'ampleur du vol de données ou de l'atteinte à leur sécurité.

Aucune garantie de versement de dividendes en espèces

Depuis quelques années, le conseil d'administration déclare régulièrement un dividende en espèces chaque trimestre. Toutefois, le 15 mai 2020, le conseil d'administration de la Société a annoncé la suspension du dividende trimestriel jusqu'à nouvel ordre. Les décisions concernant les dividendes sont laissées à la discrétion du conseil d'administration et sont influencées par un certain nombre de facteurs, notamment la conjoncture commerciale et économique, la situation financière et les résultats d'exploitation de Supremex ainsi que les restrictions qui lui sont imposées en vertu de ses ententes de financement, les occasions d'acquisition qui se présentent, les changements de stratégie d'entreprise et d'autres facteurs.

INTÉRÊTS DES EXPERTS

Ernst & Young s.r.l./S.E.N.C.R.L. sont les auditeurs de Supremex et ont déclaré être indépendants de Supremex au sens du Code de déontologie de l'Ordre des comptables professionnels agréés du Québec.

POURSUITES ET MESURES RÉGLEMENTAIRES

À l'exception de ce qui indiqué ci-dessous, la Société n'est pas ni n'a été mise en cause dans des poursuites importantes ou des dossiers d'affaires réglementaires (y compris des poursuites en cours ou des menaces de poursuites dont elle est informée).

Le ou vers le 21 décembre 2017, Amazing Print, Corp. a signifié et déposé une déclaration contre la Société et d'autres personnes réclamant, entre autres, des dommages-intérêts de 23 130 000 \$ pour rupture de contrat, violation de bonne foi, tromperie, fausses déclarations et conversions négligentes et/ou frauduleuses ainsi que des dommages-intérêts punitifs, aggravés et exemplaires d'un montant de 250 000 \$. La réclamation de la demanderesse est fondée sur une lettre d'intention qui a été conclue entre cette dernière et plusieurs autres défendeurs, excluant la compagnie. La déclaration a été émise le 1^{er} décembre 2017 et contenait un large éventail d'allégations non fondées contre la Société et les autres défendeurs. Plusieurs des allégations exposées dans la déclaration portent sur des faits survenus avant que la Société n'acquière les actifs de 1683963 Ontario Inc. et de Printer Gateway Inc. vers le 23 décembre 2016. La Société n'a pas reçu de réponse suite à sa dernière lettre du 26 mars 2018 adressée à l'avocat de la partie adverse. La Société estime que cette poursuite est sans fondement et la défend vigoureusement mais attend une réponse à une demande d'inspection et de demande de précisions avant de remplir officiellement une défense.

INTÉRÊT DES DIRIGEANTS ET D'AUTRES PERSONNES DANS DES OPÉRATIONS IMPORTANTES

Aucun (i) administrateur ou cadre supérieur de la Société, (ii) actionnaire qui est propriétaire réel ou contrôle ou dirige, directement ou indirectement, plus de 10 % des actions avec droit de vote de la Société, ni (iii) associé ou affilié des personnes décrites aux alinéas (i) et (ii), n'ont eu d'intérêt important, direct ou indirect, dans une opération ou opération proposée qui a eu une incidence importante ou dont il est raisonnable de penser qu'elle aura une incidence importante sur la Société entre le début de l'exercice financier et la date de la présente notice annuelle.

CONTRATS IMPORTANTS

Hormis les contrats conclus dans le cours normal des affaires et la convention de crédit, il n'existe aucun contrat important conclu par la Société au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2020 ou conclu avant l'exercice clos le 31 décembre 2020 mais qui sont toujours en vigueur.

RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES

D'autres renseignements sur Supremex se trouvent sur le site web de SEDAR à l'adresse www.sedar.com.

La circulaire de sollicitation de procurations de Supremex relativement à l'assemblée annuelle des actionnaires de la Société contiendra des renseignements supplémentaires, notamment la rémunération des administrateurs et des dirigeants et les prêts qui leur ont été consentis, les principaux porteurs des titres de Supremex et les titres pouvant être émis aux termes des régimes de rémunération à base de titres. De l'information financière supplémentaire est présentée dans les états financiers et dans le rapport de gestion pour l'exercice terminé le 31 décembre 2020.

GLOSSAIRE

« **arrangement** » En vertu de l'article 192 de la LCSA et conformément au plan d'arrangement aux termes duquel la structure de fiducie de revenu du Fonds, le Fonds a été converti, le 1^{er} janvier 2011, d'une structure de fiducie de revenu en société par actions nommée Supremex.

« **Plan d'arrangement** » Plan d'arrangement daté du 22 mars 2010, et ses modifications du 17 décembre 2010 entre Supremex, le Fonds et 7351020 Canada Inc.

« **Comité d'audit** » Le comité d'audit de Supremex.

« **conseil** » Le conseil d'administration de Supremex.

« **convention de crédit** » a le sens qui lui est attribué sous « Dividendes et distribution ».

« **coronavirus** » a le sens qui lui est attribué sous « Facteurs de risque – Cycles économiques ».

« **LCSA** » a le sens qui lui est attribué sous « Dénomination sociale, adresse et constitution ».

« **lois environnementales** » A le sens qui lui est attribué à la rubrique « Réglementation environnementale ».

« **Fonds** » Le Fonds de revenu Supremex, fiducie sans personnalité morale à capital variable, établie aux termes de la déclaration de fiducie du Fonds sous le régime des lois du Québec, qui a été converti à Supremex à la suite du plan d'arrangement.

« **déclaration de fiducie du Fonds** » La déclaration de fiducie du Fonds datée du 10 février 2006, en sa version modifiée et mise à jour, intervenue entre le fiduciaire et le constituant et régie par les lois du Québec, aux termes de laquelle le Fonds a été établi, dans sa version éventuellement modifiée, complétée ou mise à jour.

« **IFRS** » Les normes internationales d'information financière.

« **premier appel public à l'épargne** » Le placement de 17 500 000 parts émises et vendues par le Fonds le 31 mars 2006 aux termes du prospectus daté du 17 mars 2006.

« **direction** » La direction de Supremex.

« **actions** » a le sens qui lui est attribué sous « Dénomination sociale, adresse et constitution ».

« **actionnaires** » a le sens qui lui est attribué sous « Dénomination sociale, adresse et constitution ».

« **Supremex** » ou la « **Société** » Supremex Inc., ses filiales et ses prédécesseurs.

« **TSX** » a le sens qui lui est attribué sous « Dénomination sociale, adresse et constitution ».

« **parts** » a le sens qui lui est attribué sous « Dénomination sociale, adresse et constitution ».

« **É.-U.** » Les États-Unis d'Amérique.

Le singulier comprend le pluriel, et vice versa, et le masculin comprend le féminin.

CHARTRE DU COMITÉ D'AUDIT

Section 1 OBJET

Le comité d'audit (le « **comité** ») est un comité du conseil d'administration (le « **conseil** ») de Supremex Inc. (« **Supremex** » ou la « **Société** »). Sa principale fonction est d'aider le conseil à surveiller et superviser (i) l'intégrité de l'information financière de Supremex, (ii) les contrôles internes de Supremex, (iii) l'indépendance, les compétences et le rendement du vérificateur externe de la Société (le « **vérificateur externe** ») et (iv) le respect de la législation en valeurs mobilières applicable par Supremex.

Le comité s'acquiesce de ces responsabilités principalement en effectuant les tâches décrites dans la présente charte. Toutefois, l'obligation de dresser les états financiers, de planifier et d'effectuer les vérifications internes ou externes, de déterminer si les états financiers sont complets, exacts et conformes aux Normes internationales d'information financière (les « **IFRS** »), de mener des enquêtes et de s'assurer de la conformité aux lois et aux règlements ou aux politiques, aux procédures et aux contrôles internes de Supremex n'incombe pas au comité mais sont les responsabilités de l'équipe de direction (la « **Direction** ») et, dans certains cas, du vérificateur externe. Cette charte est un énoncé de politique général et est destinée faire partie du cadre de gouvernance flexible du comité. Bien que cette charte doive respecter toutes les lois, les règlements et les exigences applicables en matière d'inscription, ainsi que les statuts et les règlements de la Société, elle ne crée aucune obligation juridiquement contraignante pour le comité, le conseil ou la Société. Aucune disposition de la présente charte ne vise à engager la responsabilité du comité en cas de non-respect des lois et réglementations applicables par Supremex.

Section 2 COMPOSITION DU COMITÉ ET RÉUNIONS

- (1) Le comité doit être composé, en vertu du Règlement 52-110 sur le comité d'audit, compte tenu de ses modifications ou remplacements éventuels (le « **Règlement 52-110** »), d'au moins trois administrateurs indépendants de Supremex.
- (2) Le comité devrait être composé de membres choisis par le conseil, qui doivent tous (sauf dans la mesure permise par le Règlement 52-110) être des administrateurs non reliés et indépendants de Supremex (au sens attribué à ces termes par le Règlement 52-110) et ne pas avoir de liens qui, de l'avis du conseil, pourraient interférer avec l'exercice de leur jugement indépendant en tant que membre du comité.
- (3) Les membres du comité sont élus par le conseil chaque année ou jusqu'à ce que leurs remplaçants soient dûment nommés. À moins que le président soit élu par l'ensemble du conseil, les membres du comité peuvent désigner un président qui doit être élu à la majorité des voix.
- (4) Le conseil peut à tout moment révoquer ou remplacer un membre du comité; un membre cesse d'être membre du comité lorsqu'il cesse d'être administrateur. Le conseil peut pourvoir un poste au comité en élisant un de ses membres parmi le conseil. S'il survient une vacance au sein du comité, les autres membres peuvent exercer tous leurs pouvoirs pour autant qu'il y ait quorum.
- (5) Le comité doit se réunir au moins quatre fois par an et ces réunions doivent correspondre au cycle de présentation des rapports de la Société ou plus fréquemment si les circonstances l'exigent. Le comité peut demander aux membres de la direction ou à d'autres personnes d'assister aux réunions et de fournir les renseignements pertinents au besoin. Le comité doit avoir accès à tous les renseignements qu'ils jugent appropriés dans le but de remplir son rôle, pouvoir en discuter avec les cadres supérieurs, les dirigeants et le vérificateur externe de Supremex et avec les personnes qu'ils jugent appropriées.
- (6) Afin d'encourager les communications ouvertes, le comité ou son président se réunit, lorsque cela est jugé approprié, avec la direction et le vérificateur externe au cours de sessions séparées pour examiner toute question qui, selon le comité ou chacun de ces groupes, devrait être discutée en privé.

- (7) Le quorum requis pour traiter les questions aux réunions du comité se compose de la majorité du nombre de ses membres ou d'un nombre supérieur que le comité fixe par voie de résolution.
- (8) Les réunions du comité se tiennent de temps à autre moyennant un préavis raisonnable à chacun de ses membres, lequel ne doit pas être inférieur à 48 heures. Tout membre du comité peut demander une réunion du comité. Tous les membres du comité peuvent renoncer à la période de préavis. Le président du conseil, le vérificateur externe, le président et chef de la direction et le chef de la direction financière et secrétaire corporatif de Supremex ont le droit de demander à tout membre du comité de convoquer une réunion.
- (9) Le comité détermine l'ordre du jour. Le président veille à ce que les documents mentionnés dans l'ordre du jour soient transmis aux membres du comité suffisamment à l'avance pour qu'ils puissent être consultés.
- (10) Les procès-verbaux des réunions du comité doivent refléter avec précision les discussions et les décisions du comité. Le secrétaire corporatif, son représentant ou toute autre personne requise par le conseil agit à titre de secrétaire des réunions du comité. Les procès-verbaux des réunions du comité sont enregistrés et conservés par le secrétaire corporatif, ou par toute autre personne agissant en cette qualité, puis présentés au comité pour approbation.

Section 3 RÔLE

Le comité doit faire ce qui suit :

- (1) Recommander au conseil la nomination et la rémunération du vérificateur externe.
- (2) Réviser et approuver tous les services d'audit fournis par le vérificateur externe.
- (3) Surveiller le travail du vérificateur externe, incluant son indépendance et notamment la résolution de différends entre le vérificateur externe et la direction.
- (4) Approuver au préalable la liste des services non liés à l'audit (ou déléguer cette approbation préalable dans la mesure permise par la loi) que le vérificateur externe doit rendre à Supremex ou à ses filiales.
- (5) Examiner les états financiers intermédiaires et annuels, le rapport de gestion connexe et les communiqués sur les résultats intermédiaires et annuels avant que cette information ne soit publiée, et en recommander l'approbation.
- (6) Veiller à ce que des procédures adéquates soient en place pour examiner les informations financières extraites ou dérivées de ses états financiers et/ou de son rapport de gestion contenus dans les documents publics de Supremex, y compris l'évaluation périodique du caractère adéquat de ces procédures.
- (7) Examiner et approuver toute proposition d'embauche d'un associé ou d'un employé, actuel ou ancien, du vérificateur externe, actuel ou ancien, de Supremex ou de ses filiales.
- (8) Discuter avec le vérificateur externe de la pertinence des méthodes comptables appliquées dans les rapports financiers et de tout changement important aux méthodes, principes et pratiques comptables de la Société.
- (9) Consulter périodiquement le vérificateur externe, sans la présence de la direction, au sujet des risques ou des expositions, des contrôles internes et des autres mesures d'importance que la direction a prises pour contrôler ces risques, de l'exhaustivité et de l'exactitude des états financiers, y compris le caractère adéquat des contrôles internes pour repérer les paiements, les opérations ou les procédures qui pourraient être jugés illégaux ou irréguliers.

- (10) Examiner, avec le vérificateur externe et la direction, les résultats importants et les problèmes de vérification relevés dans le cours normal de la vérification ou des rapports intermédiaires et la mesure dans laquelle les modifications ou les améliorations aux pratiques comptables et financières, approuvées par le comité, ont été mises en œuvre. Cet examen devrait être effectué à un moment opportun après la réalisation des modifications ou des améliorations, selon ce que le comité aura décidé.
- (11) Discuter avec le vérificateur externe et la direction s'ils ont connaissance d'allégations de fraude d'employés ou de fraude présumée d'employés.
- (12) Examiner le processus de la direction pour l'identification, l'approbation et la comptabilisation des transactions entre parties liées.
- (13) Examiner et discuter annuellement avec le vérificateur externe, les relations importantes qu'ils ont avec Supremex en vue d'évaluer leur indépendance et en discuter.
- (14) Effectuer une évaluation annuelle du vérificateur externe tel que recommandé par le Conseil canadien sur la reddition de comptes. Au moins tous les cinq ans, effectuer un examen approfondi du vérificateur externe.
- (15) Examiner la portée et les plans d'audit et d'examen du vérificateur externe. Le comité peut autoriser le vérificateur externe à effectuer des examens ou des vérifications supplémentaires selon ce qu'il juge souhaitable.
- (16) Examiner, au moins une fois par an, la politique en matière de dividendes et recommander l'approbation de la déclaration et du versement des dividendes par le conseil d'administration conformément à celle-ci.

Section 4 ACTIVITÉS

- (1) Examiner annuellement les présents règlements et recommander au conseil les modifications qu'ils considèrent comme pertinentes.
- (2) Examiner l'information concernant le comité qui doit être publiée conformément au Règlement 52-110.
- (3) Examiner les activités, la structure organisationnelle et les compétences du chef de la direction financière et s'assurer que les questions de planification de la relève sont portées à l'attention du conseil.
- (4) Examiner avec la direction et le vérificateur externe les décisions professionnelles et réglementaires récentes et comprendre leur impact sur les rapports financiers.
- (5) Réviser les mises à jour de la direction sur les questions juridiques et réglementaires et examiner et discuter des répercussions prévisibles de telles mises à jour sur les états financiers de la Société et sa gestion des risques.
- (6) Examiner le programme d'évaluation des risques de la direction et les mesures prises pour faire face aux risques ou expositions importants en matière d'information financière.
- (7) Examiner le processus de la direction pour s'assurer que la direction de la Société évalue l'efficacité des contrôles et procédures de communication de l'information de la Société et du contrôle interne à l'égard de l'information financière.
- (8) Passer en revue les informations financières et les informations fournies contenues dans la notice annuelle, les communiqués de presse (y compris les indications sur les bénéficiaires) et les prospectus (le cas échéant) de la Société.

- (9) Établir des procédures pour la réception, la conservation et le traitement des plaintes reçues par Supremex concernant la comptabilité, les contrôles internes ou les questions d'audit; établir des procédures concernant la présentation anonyme et confidentielle par des employés de Supremex de préoccupations à propos de pratiques d'audit ou de comptabilité douteuses.
- (10) Évaluer chaque année le rendement du comité, à la fois pour chaque membre et collectivement.

Section 5 GÉNÉRALITÉS

- (1) Le comité est autorisé à retenir les services de conseillers, de comptables, de consultants et d'autres spécialistes indépendants (les « **conseillers** ») qu'il juge nécessaires pour s'acquitter de ses fonctions; il a le pouvoir de fixer leur rémunération et de faire en sorte que Supremex leur verse cette rémunération.
- (2) Le comité est autorisé à communiquer directement avec le vérificateur externe comme bon lui semble.
- (3) Le comité peut aussi déléguer certaines responsabilités à certains membres du comité ou à des sous-comités du comité, conformément au Règlement 52-110.
- (4) Le comité est autorisé, s'il le juge approprié, à mener ou à autoriser des enquêtes sur des questions de son ressort et à exercer toutes les autres activités qu'il juge nécessaires ou appropriées.
- (5) Le comité est un comité du conseil et il n'est pas, ni n'est réputé être un mandataire des actionnaires de Supremex à quelque fin que ce soit. Le conseil peut, à l'occasion, déroger aux modalités des présentes, prospectivement ou rétroactivement, et aucune disposition des présentes n'a pour but de donner lieu à une responsabilité civile envers les porteurs de titres de Supremex ou à quelque autre responsabilité que ce soit.

Révision le 6 novembre 2018

Révision le 10 décembre 2018

Révision le 27 février 2019 et approbation par le CA le 20 mars 2019

Révision le 19 février 2020, sans changement